



Fédération Euro-Méditerranéenne contre les Disparitions Forcées - FEMED

Euro-Mediterranean Federation Against Enforced Disappearances - FEMED

الـفـدـائـة الأورو مـتـوسـطـية خـد الاختفاء القسري

**Ensemble, luttons contre
l'impunité
Together let's fight against
impunity**



**DEVOIR DE
VÉRITÉ 18**

Magazine Semestriel FEMED - FEMD'S BI-ANNUAL REVIEW

LE MAGAZINE SEMESTRIEL DE LA FEMED FEMED'S BI-ANNUAL REVIEW

Directrice de la publication : Nassera Dutour, Présidente de la FEMED
Contributeurs : Jeanne Solal, Patrick Baudouin, Norhan Hassan,
Mustafa El-Manouzi, Zakia Bencheekroun, Ana Maria Arregui, Lise Bouzidi,
Obbeida Dabbagh, Mohammed Kawtar, Badra Kebaili, Zilan Koç, Atena Ignat
Conception graphique : Monaïm Kellal

Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED)

Adresse : 77bis rue Robespierre, 93100 Montreuil, France

Site : www.disparitions-euromed.org

Email : secretariat.femed@disparitions-euromed.org

Téléphone : +33 7 60 21 06 22

Facebook : <https://www.facebook.com/disparitions.euromed/>

Instagram : <https://www.instagram.com/femedonline/>



Version Française

Devoir de vérité est le magazine semestriel de la Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED). A travers les activités de l'organisation, les actualités des associations membres et les témoignages de victimes et professionnels, nous revenons sur les enjeux liés à la lutte contre les disparitions forcées dans la région euro-méditerranéenne.

L'essence même de la FEMED est de soutenir et mettre en lumière la lutte des familles de disparu.e.s et notamment des parents, épouses et époux, filles et fils, sœurs et frères de disparu.e.s.

La dix-huitième édition porte sur l'importance de la lutte contre l'impunité en tant que levier fondamental pour la justice et la reconnaissance des victimes. L'impunité perpétue non seulement la souffrance des familles, mais constitue également un obstacle majeur à la réconciliation et à la stabilité des sociétés affectées par les disparitions forcées. Dans ce numéro, nous explorons les mécanismes juridiques et politiques mis en place pour lutter contre l'impunité, tout en mettant en lumière les défis persistants.



Ensemble, luttons contre les disparitions forcées



FAITES UN DON 

Scannez-moi



La FEMED est une association à but non-lucratif.
Nous avons besoin de votre soutien et de vos dons. Merci de flasher le QR code.

Sommaire

Editorial	4
La compétence universelle. Un instrument de lutte contre l'impunité	6
Égypte : 2 000 jours de disparition forcée d'Ahmed Hassan	8
Maroc : Le système pénal et l'impunité	10
Argentine : Impunité, parcours historique	12
Syrie: Procès Dabbagh, un espoir pour la justice	14
Maroc : Pour la mise en place d'un mécanisme national indépendant de vérité	16
Iraq : Al Ata'a for Human Rights Une année de plaidoyer et d'action	18
Libye: HRS, Déclaration sur la visite du procureur de la Cour Pénale Internationale	20
Algérie : Les multiples combats du CFDA et de SOS Disparus	21
Turquie : Semaine des Droits de l'Homme et Conférences de l'IHD	24
FEMED : La Journée internationale des victimes de disparitions forcées. Mission à Istanbul	26
FEMED : Participation au 1er Congrès Mondial sur les disparitions forcées à Genève	30

Editorial

L'impunité demeure l'un des obstacles les plus persistants à l'effectivité du droit international et à la garantie des droits fondamentaux. Qu'elle résulte d'un refus d'engager des poursuites, d'une instrumentalisation du droit ou d'une inertie institutionnelle, elle est la négation même du principe de justice. Lorsque les crimes les plus graves restent impunis, ce sont les fondements de l'État de droit et du système international qui vacillent. Si les textes juridiques condamnant les violations aux droits humains, les disparitions forcées se sont multipliés depuis la fin du XX^e siècle. L'architecture juridique censée garantir la lutte contre ces crimes repose sur un fragile équilibre entre efficacité du système juridique interne, mécanismes internationaux, obligations des États et mobilisation de la société civile. Cette édition de Devoir de Vérité interroge les dysfonctionnements de ce système et met en lumière les efforts – parfois entravés, souvent inachevés – pour établir la responsabilité des auteurs de ces crimes, tout particulièrement en matière de disparitions forcées.



Les limites des instruments juridiques internationaux

Le droit international a intégré la nécessité de juger les crimes graves en créant des cours et mécanismes spécialisés, afin de lutter contre l'impunité. Les disparitions forcées et la torture, souvent commises avec l'aval des autorités, nécessitent une intervention internationale pour protéger les victimes et assurer des réparations. La compétence universelle, permet à un État de poursuivre des responsables, indépendamment du lieu où les faits ont été commis. Pourtant, son application se heurte à des résistances politiques et à des contraintes procédurales. Mais l'impunité peut également être institutionnalisée par dispositifs législatifs spécifiques, traduisant une stratégie globale de préservation des intérêts des appareils d'État.

L'effacement des victimes et la négation du droit à la vérité

Les disparitions forcées illustrent le lien entre impunité et négation du droit. En Égypte, Ahmed Hassan Mostafa, disparu depuis 2020, symbolise le sort de milliers de victimes effacées des registres officiels. Chaque disparition constitue un double crime : l'enlèvement et le silence imposé aux familles. Ce silence institutionnel sert une stratégie de contrôle social fondée sur la peur et l'in-

certitude. Face à l'inaction des États, seules les mobilisations transnationales et la société civile peuvent lutter contre l'impunité. Depuis plusieurs décennies, des collectifs de victimes ont posé la question de la justice sur l'agenda politique et juridique, au niveau national comme international. Mais ces mobilisations se heurtent elles aussi à des stratégies d'obstruction.

L'impunité n'est pas une fatalité

L'absence de poursuites immédiates ne signifie pas l'absence de responsabilité. Les efforts déployés par les victimes et les défenseurs des droits humains démontrent que la justice, bien que lente, parfois incomplète, souvent source de frustration, peut progresser.

Par ailleurs, l'impunité se maintient grâce à l'indifférence, aux compromis politiques et aux limites du droit. Cette édition de Devoir de Vérité entend rappeler que la justice ne peut être une variable d'ajustement, soumise aux intérêts des puissants. Elle doit être un impératif, fondé sur le principe que certains crimes ne peuvent être oubliés. Car la lutte contre l'impunité ne se résume pas aux procès des responsables. Elle passe aussi par la préservation des mémoires, par la documentation de cas, par la transmission des savoirs et par la mobilisation continue de celles et ceux qui refusent que l'oubli l'emporte. ■

La compétence universelle. Un instrument de lutte contre l'impunité



Patrick BAUDOUIN

**Président d'honneur
de la Fédération
Internationale des Droits
Humains (FIDH),
et de la Ligue
des Droits'Homme (LDH)**

La justice internationale est une aspiration universelle et ancienne. Dès la première guerre mondiale, et suite à la création de la Société des Nations (SDN), des revendications ont été formulées par la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) pour la création d'une Cour criminelle internationale. A la fin de la seconde guerre mondiale, au regard de l'ampleur des crimes contre l'humanité et de génocides perpétrés, ont été constitués les tribunaux de Nuremberg et Tokyo, mais leur portée est restée limitée.

Malgré les textes internationaux protégeant les droits humains, les crimes de masse ont perduré en raison de l'impunité de leurs responsables. Les guerres en ex-Yougoslavie et le génocide au Rwanda ont relancé l'idée de l'instauration d'une justice internationale. Ainsi, après la création du TPIY et TPIR, le Statut de la Cour Pénale Internationale (CPI) a été adopté en 1998. Entrée en fonction en 2002, la CPI juge les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocides, mais son champ d'action reste limité, dans la mesure où elle ne peut évidemment juger tous les auteurs des crimes concernés. C'est pourquoi, il est affirmé dans le préambule de son statut qu'« il est du devoir de chaque Etat de soumettre à sa juridiction criminelle les responsables de crimes internationaux ».

La création de la CPI a renforcé l'application du principe de compétence universelle. Ce principe a permis l'arrestation à Londres en 1988 du général Pinochet et, en 2005, la condamnation en France, d'un officier mauritanien, pour torture. Il a également conduit à de nombreuses procédures contre des génocidaires des Tutsis au Rwanda. Après la création du TPI-R en 1994, la France a adapté sa législation, permettant de poursuivre et juger, sur son sol, les responsables du génocide. Ainsi, le recours à la compétence universelle s'est développé dans de nombreux pays depuis l'adoption du statut de Rome.

La situation française reste paradoxale puisqu'alors que la loi du 9 août 2010 limitait l'usage de la compétence extraterritoriale, un Pôle spécialisé a été créé en 2012 pour lutter contre les crimes de guerre, désormais fusionné avec le Pôle antiterroriste au Tri-

bunal Judiciaire de Paris. Ce Pôle a vu ses moyens renforcés, permettant d'exercer pleinement cette compétence en accord avec les obligations internationales. Malgré les obstacles, des résultats sont obtenus, comme la condamnation à perpétuité de Kunti Kamara, le 2 novembre 2022, pour des crimes commis durant la guerre civile au Libéria.

C'est au titre de la compétence universelle que durant un mois, au printemps 2025, aura lieu devant la Cour d'assises de Paris un procès à l'encontre de Majdi Nema, ancien porte-parole et cadre du groupe armé syrien Jaysh al-Islam, qui sera jugé pour des crimes d'enrôlement de mineurs et de participation à un groupement formé en vue, de la préparation de crimes de guerre. D'autres ressortissants syriens sont poursuivis et devraient aussi être prochainement jugés, dont Abdulhamid Chaban, ancien militaire mis en examen pour complicité de crimes contre l'humanité. Deux autres procès, qui ne relèvent pas directement de la compétence universelle mais d'une forme de justice internationale, méritent d'être évoqués. Le premier soumis à la justice française, étant donné la double nationalité franco-syrienne de deux des victimes, a donné lieu, le 24 mai 2024, à la condamnation de trois hauts responsables des services de sécurité syriens à la réclusion criminelle à perpétuité pour complicité de crimes contre l'humanité. Le second sera audiencé à l'issue d'une instruction désormais clôturée contre Sabri Essid, français parti faire le jihad, poursuivi dans le cadre des crimes de génocide et contre l'humanité commis à l'encontre de la population ézidie, notamment des femmes traitées comme esclaves sexuelles, en Syrie et en Irak.

D'autres pays, comme l'Allemagne, font un usage plus large de la compétence extraterritoriale, notamment via le prononcé à Coblenz le 13 janvier

2022, de la première condamnation pour crimes contre l'humanité d'un membre haut placé du régime syrien, Anwar Raslan. La France ne doit ainsi pas demeurer à la traîne, en persistant à restreindre les possibilités de poursuite des auteurs de crimes internationaux au travers des trois verrous ci-dessus mentionnés. Il est essentiel d'éviter toute sélectivité entre les ressortissants des différents pays susceptibles d'être incriminés. Les crimes de masse perpétrés en Ukraine ou au Proche-Orient ne doivent pas demeurer impunis, et le recours à la compétence universelle doit être exercé à chaque fois que cela s'avère possible. La lutte contre l'impunité, outre son aspect répressif et sa vertu préventive, est un élément essentiel de la réparation due aux victimes. C'est pourquoi, en présence de multiples justices nationales défaillantes, et compte tenu de l'impossibilité de juger tous les auteurs de tels crimes, la possibilité d'user de cette compétence universelle représente un maillon indispensable à la chaîne du combat contre l'impunité. Certes, ce combat est parsemé de nombreux obstacles, dont celui majeur du défaut de volonté politique, mais il ne faut pas pour autant céder au découragement, en cela que les sociétés civiles ont un rôle essentiel à jouer dans cette exigence d'universalisme de justice. ■



Source de la photo 1 : Catherine Aulaz, Le Progrès, 20.4.2024 - Source de la photo 2 : Thomas Frey - AFP, "L'ancien officier du renseignement syrien, Anwar Raslan, de dos, au côté de ses avocats dans la salle d'audience du Palais de Justice de Coblenz, le 13 Janvier 2022"

Egypte

Les 2 000 jours de disparition forcée d'Ahmed Hassan

Ahmed Hassan Mostafa avait 18 ans lorsqu'il a été victime d'une disparition forcée par les forces de sécurité égyptiennes. Le 21 septembre 2024 marque les 2 000 jours de la disparition d'Ahmed. Sa localisation et son statut n'ont jamais été officiellement révélés aux membres de sa famille ou à son avocat. Lorsqu'il fut arrêté, Ahmed était étudiant en première année de droit. Sans filiation politique, il était bénévole dans une association caritative, participant à des collectes de sang, de nourriture et autres fournitures pour les familles dans le besoin et les enfants orphelins. Il rêvait de voyager et de voir le monde.

Ahmed est le plus jeune d'une famille de quatre enfants.

L'une de ses sœurs est avocate et travaille à la Commission égyptienne des droits et des libertés. Son frère est un photographe de presse arrêté sur fond de motivation politique et détenu entre 2016 et 2018.

Suite à la disparition d'Ahmed, son frère est de nouveau arrêté, en septembre 2019. L'affaire demeure aujourd'hui ouverte mais le frère a été libéré.



Détails de l'affaire

Le jour de sa disparition, Ahmed a quitté son domicile pour suivre une formation en graphisme. Il n'est jamais rentré chez lui et, malgré les recherches effectuées dans tous les postes de police et hôpitaux des environs, celles-ci se sont révélées infructueuses. Sa famille a appris par la suite, de source non-officielle, qu'Ahmed avait été arrêté en pleine rue par les forces de sécurité égyptiennes après

avoir été arrêté à un poste de contrôle. En mai 2019, la sœur d'Ahmed a été informée, par un individu qui avait été détenu au siège de l'Agence nationale de sécurité à Abbassiya, qu'il y avait vu son frère. En juillet 2020, elle reçoit un appel du poste de police d'al-Shorouk lui demandant de venir identifier un corps méconnaissable, à un stade de décomposition avancé. Mais il ne s'agissait pas d'Ahmed.

Tentatives de recherche de réponses

Depuis mai 2019, la famille a entrepris de multiples démarches juridiques. Elle a notamment envoyé des télégrammes au procureur général, au ministre de l'intérieur et à l'autorité chargée des renseignements généraux, déposé des plaintes auprès du Conseil national des droits de l'homme, et intenté une action en justice devant le Conseil d'État. Bien que ce dernier se soit prononcé en faveur de la famille et ait obligé le ministère de l'intérieur à révéler l'endroit où se trouve Ahmed, le ministère n'a pas donné suite.

A l'échelle internationale, c'est en novembre 2022 que le Groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées ou involontaires a confirmé la transmission du cas d'Ahmed aux autorités égyptiennes et leur a demandé de « clarifier le sort de la personne susmentionnée et le lieu où elle se trouve et de protéger ses droits ». Elle s'est engagée à partager toute information reçue avec la famille, mais les autorités égyptiennes n'ont pas répondu.

Les utilisateurs des médias sociaux égyptiens et les organisations de la société civile continuent de faire campagne pour exiger des réponses dans le cas d'Ahmed en utilisant le hashtag. #ahmed_hassan_Fine

Disparitions forcées en Égypte

L'histoire d'Ahmed illustre une tendance alarmante qui perdure en Égypte en toute impunité. Depuis mai 2020, ce pays a reçu le plus de communications du Groupe de travail de l'ONU sur les disparitions forcées. Depuis août 2015, au moins 4 235 cas ont été recensés par des organisations civiles, dont 821 entre août 2022 et août 2023.

Au lieu d'être présentées à un procureur immédiatement après leur arrestation, les personnes détenues sont souvent placées dans des sites de détention non-officiels pour des périodes pouvant aller de quelques jours à plusieurs années, tels que le siège Abbassiya de l'Agence nationale de sécurité. La loi égyptienne prévoit qu'une personne détenue doit être présentée au parquet dans les 24 heures, mais la loi antiterroriste prévoit une

exception, qui a normalisé la détention au secret dans les affaires de terrorisme présumé, pour des périodes de 14 jours renouvelables. Cette disposition a fait l'objet d'abus, car l'Égypte intente régulièrement des procès pour terrorisme contre des dissidents non-violents et pacifiques. Dans les cas où une personne a disparu plus longtemps que ne le permet la loi égyptienne, la date de l'arrestation est falsifiée sur papier par les autorités pour dissimuler l'abus juridique, et demeurer impunis. ■



Rassemblement des journalistes indépendants devant le syndicat égyptien des journalistes pour demander la libération de leurs collègues détenus



Source de la photo 1 : Archive de la famille d'Ahmed - Source de la photo 2 : Next View - Digital Globe, 2016 "Image satellite de la prison "Scorpion" au Caire, où les détenus sont fréquemment soumis à des abus" - Source photo 3: AFP Photo, 2015

Maroc Le système pénal et l'impunité

En tant que fondateur et ancien président du forum, j'ai le plaisir de partager avec vous quelques réflexions sur « le système pénal entre légitimité de protection des citoyens et l'idée d'une recevabilité de l'immunité des responsables, et promulgue donc une loi d'amnistie, pour les tenir à l'écart des agents publics » à travers une tentative de critique de la loi de l'immunité militaire.

Nous remarquons que le phénomène de l'impunité prédomine généralement dans trois contextes qu'on doit envisager avec prudence et objectivité. Le premier contexte relève de celui où le rapport de force est en faveur des auteurs bénéficiant de l'autorité politique, ou qui en contrôlent les rouages. Un deuxième contexte concerne les cas non-étatiques, où l'État est défaillant, et

Maintenant, comment peut-on déterminer les éléments d'une stratégie capable d'éviter l'impunité et associée au système pénal national, mondial et comparé ? Sur quels fondements doit-elle reposer ? Quels sont ses objectifs ? Quels sont les acquis à consolider et quelles sont les ruptures à produire ? Quelle est sa durée ? Dans quels domaines devrait-elle s'étendre ? Il va sans dire que notre travail se trouve dans la continuité du même système politique et juridique, celui qui n'a pas ratifié la Convention de Rome. Malgré le rapport et les recommandations de l'IER, (Instance Équité et Réconciliation) publiés il y a une vingtaine d'années, l'État marocain n'a toujours pas ratifié le statut de la CPI.

Nous pouvons aligner le système pénal de la cour

Fils de disparu, Sit in des familles des disparus à Casablanca



où les lobbies, les bandes organisées et la loi de la jungle prédominent. Finalement, le troisième contexte relève de la volonté politique, celle du gouvernement et des dirigeants, qui cède aux pressions et à toute sanction.

avec la Constitution sans passer par la ratification, en attendant l'adaptation de la législation nationale à la Convention de Rome. Cela est possible grâce à la primauté du droit international et aux conventions sur les droits humains déjà ratifiées par le Maroc. Le projet de loi pénale marocain inclut la plupart des éléments essentiels, mais n'est pas unifié en un seul code. De nombreuses exigences légitiment la prévention de l'impunité, nécessitant un assainissement du système. Par

exemple, la loi de protection militaire n° 02/12 contredit cette démarche. L'Administration de la Défense nationale a fait appel au ministre délégué pour préparer le projet de loi n° 02/2012, qui a été approuvé en conseil ministériel avant d'être

soumis au Parlement. Ce projet de loi inclut des dispositions pénales pour les militaires dans seize articles, censés améliorer leur situation sociale et garantir certains droits. Cependant, cette approche paradoxale remet en question le véritable engagement envers une citoyenneté privilégiée. Bien que le gouvernement soit compétent pour élaborer une politique pénale et sociale, le ministre délégué à l'Administration de la Défense a été désigné à la place du Ministre de la Justice. Il s'est écarté du cadre philosophique du législateur, rompant avec

tants, suite à la pression du Forum Marocain pour la Vérité et l'Équité et des parlementaires. Ces préoccupations soulignent la vigilance face à la légitimité des pratiques des employés, qui, en abusant de leur pouvoir et violant les droits humains, pensent renforcer leur position.

En conclusion, le mouvement des droits de l'homme a mené et doit mener une bataille juridique face à toutes les dispositions légitimant l'impunité. Si on se réfère à la nouvelle constitution, les errements et crimes ne peuvent être produits qu'en dehors de l'accord ou le soutien de l'État, considérant

que toute protection accordée, signifie que les supérieurs endossent les crimes et violations associées, comme moyen d'étendre l'autorité et la violence légitime. Cela soulève une plus grande responsabilité du pays et son peuple appelle à un effort pour purifier les textes contribuant à l'impunité. Par ailleurs, il reste urgent d'abroger l'article 6 de la loi sur la protection des militaires, qui empêche les agents de l'armée de présenter des témoignages sur les violations dont ils ont été témoins. Ces exigences juridiques de la loi de protection militaire visent en réalité à échapper aux sanctions, au contrôle judiciaire et à la

responsabilité pénale.

La direction du Forum Vérité et Équité est restée fidèle à sa position de reporter la discussion sur les responsabilités individuelles au début du lancement du processus politique global, qui a accompagné la nouvelle ère, et dont l'objectif principal fut d'aider les services de sécurité à coopérer et soutenir la revendication de vérité nationale. Mais certains d'entre eux ont préféré ne pas coopérer tant et si bien que la boussole de la réconciliation a été perdue voire avortée. ■

Par: Maître Mustapha El Manouzi,
Président du Centre Marocain pour la Démocratie et
la Sécurité - Traduit par : Mme. Zakia Benchekroun

Sit in des familles des disparus à Casablanca



le passé sombre et avec les principes de généralité et d'abstraction du droit inclusif. Si on peut dire que le salarié des services de l'Etat n'est qu'une extension de l'autorité Étatique, seulement dans ce qui est légitime et soumis aux contrôles de la loi, il est logique qu'elle ne puisse lui permettre d'exercer qu'une partie de son autorité, afin de contrôler le lien avec les citoyens, à savoir maintenir l'ordre, assurer la stabilité et protéger les droits et libertés, en échange du respect de chacun de l'autorité et des droits publics.

Le droit pénal garantit-il cette relation? Qui a autorisé l'Administration de la Défense à remplacer le ministère de la Justice, responsable constitutionnellement de la législation en matière de politique pénale? Ces questions se posent, malgré la modification de l'article 7 par la Chambre des représen-

Sources des photos : Archive de la FEMED

Argentine Impunité, parcours historique

Depuis le coup d'Etat de 1976 et pendant 49 ans, les organisations de défense de droits humains argentines ont eu une position unanime : « Ni oubli ni pardon », soutenant que la Mémoire, la Vérité et la Justice sont inséparables. La lutte contre l'impunité et le négationnisme a eu comme conséquence un mouvement de création d'organisations de défense des droits humains qui s'occupent de régler des besoins et problèmes spéciaux. Il y eut une profonde lutte politique et idéologique, toujours d'actualité. Le 24 mars 1976, un putsch militaire en Argentine instaure un plan d'élimination de l'opposition, entraînant la disparition de plus de 30 000 personnes passées par 800 centres de détention. Un plan de vol de bébés est aussi mis en place, au moins 500 étant attribués à des familles de militaires.

Plus de 10 000 prisonniers politiques et des milliers d'exilés

En décembre 1983, un nouveau gouvernement annule la loi d'amnistie que les militaires s'étaient attribuée afin de maintenir leur impunité. La Commission

Nationale de Disparition Forcée vit le jour et reçoit plus de 8 000 témoignages de survivants des Centres Clandestins et de familles de disparus. Tout ce matériel a été utilisé lors du Jugement des Juntas en 1985, grâce auquel la responsabilité de la hiérarchie militaire est établie. L'importance historique de ce Jugement consiste en ce que les militaires n'ont pas été jugés par leurs propres tribunaux ou par des lois spéciales mais par des tribunaux et codes préexistants à la dictature, soit par la justice pénale. Il a ainsi été démontré qu'il existait un plan systématique d'extermination et qu'il ne s'agissait pas de délits liés à des excès propres à toute action militaire.

Des voix militantes se sont exprimées contre l'impunité de ce crime; d'abord avec les Mères de Plaza de Mayo qui manifestèrent tous les jeudis, à partir du 30 avril 1977, réclamant « où sont-ils ? », « que sont-ils devenus ? » et exigeant « leur apparition vivante ». À ce jour, elles ont mené 2 431 marches ininterrompues, et leur foulard blanc se convertit en un symbole international.

L'Impunité

Cédant aux pressions militaires, le président Raul Alfonsín mit en place deux lois : en 1986, la loi du « Point Final » laquelle fixait un délai maximum au-delà duquel il n'était plus possible de présenter des accusations criminelles pour violation des droits humains. Et, en 1987, la loi de « l'Obéissance Due », qui établit que le personnel de rang inférieur et obéissant aux ordres, n'était pas punissable. En pratique, les deux lois ont entamé la fermeture des centaines d'investigations en cours et réduit à néant toute possibilité de continuer de juger les génocidaires. Le gouver-



Manifestation des Mères de la Place de Mai

nement de Carlos Menem, élu en juillet 1989, mit en place plusieurs grâces et amnisties. En 1992, le rapport de la CIDH a déclaré que les lois sur l'impunité et les grâces présidentielles argentines violaient la Convention Américaine sur les Droits Humains. En 1996, des familles des victimes ont présenté des cas devant les tribunaux espagnols et ont obtenu des ordres de détention et des demandes d'extradition de génocidaires argentins. L'Argentine a dû concilier ses règles d'impunité avec les principes de justice en s'appuyant sur le droit international. La lutte contre l'impunité a été soutenue par un large mouvement d'exilés, de familles de disparus et de sympathisants. En 1996, les tribunaux fédéraux ont instauré les Jugements pour la Vérité, permettant d'établir les faits et les responsabilités sans sanctions pénales. Dans ce nouveau scénario politique, des députés et sénateurs déclarèrent nulles les lois d'impunité et ce qui marque le début d'une étape de réouverture des procès qui avaient été suspendus. Depuis, près de 350 procès ont été réalisés, 1 173 génocidaires condamnés avec 316 sentences pour séquestrations, disparitions forcées, exécutions, tortures, ou encore appropriation de bébés. Un investissement dans le système éducatif sur le thème de la Mémoire



Visite de la délégation de la FEMED à un Centre de Mémoire en Argentine

Les programmes d'enseignement incluent aujourd'hui un volet sur les droits humains. Les Commissions pour la Mémoire organisent débats, rencontres et initiatives pédagogiques pour transmettre cette mémoire et former des promoteurs des droits humains. De nombreux livres, pièces de théâtre, poésies, chansons et peintures murales ont vu le jour, ainsi que plus de 30 films et documentaires. En 2022, malgré la pandémie, 30 000 arbres ont été plantés en hommage aux disparus sous le slogan : « Continuons de semer de la mémoire ». La Mémoire est un processus continu, elle doit se maintenir pour préserver la Vérité et exiger la Justice, pour les délits du passé et pour les délits du présent. ■

Par : Professeur Ana Maria Arregui
Traduit par : Mme. Lise Bouzidi



Mères de la Place de Mai

Source de la photo : Archive de la FEMED

Syrie : Procès Dabbagh un espoir pour la justice

Mon parcours est avant tout celui d'un combat acharné contre l'oubli, l'impunité et la terreur orchestrée par le régime syrien, afin que la lumière soit faite et que justice soit rendue dans l'affaire de mon frère Mazen et de mon neveu Patrick Dabbagh. Il reflète aussi une volonté inébranlable d'utiliser les outils juridiques français et internationaux pour faire face aux crimes contre l'humanité.

Les faits : une tragédie familiale

Mon frère Mazen Dabbagh, conseiller pédagogique au lycée français Charles de Gaulle à Damas, et son fils Patrick, étudiant en psychologie à l'univer-



Mazen et Patrick Dabbagh

sité de Damas, ont été arrêtés en novembre 2013 par les services de renseignement de l'armée de l'air syrienne. Leur arrestation, d'abord arbitraire, s'est transformée en une disparition forcée, puis en un calvaire marqué par des tortures atroces, comme l'ont révélé les témoignages et documents judiciaires. En 2018, le régime syrien les a déclarés morts, des années après leur disparition, avançant des causes de décès mensongères. Ces arrestations n'étaient pas motivées par des accusations fondées. Ni Mazen ni Patrick n'étaient impliqués dans des mouvements de contestation. Ils étaient des citoyens franco-syriens respectables, Mazen ayant consacré sa carrière au rayonnement de la culture française en Syrie. Ces

Manifestation à Berlin pour exiger la libération des détenus des prisons du régime syrien



faits soulignent la brutalité systémique d'un régime qui s'attaque à des familles entières pour asseoir son règne.

Les démarches entreprises

Dès novembre 2013, notre famille a entrepris des démarches auprès des autorités syriennes, françaises et internationales. Des courriers ont été adressés au président de la République française, au ministre des Affaires étrangères, ainsi qu'à plusieurs parlementaires et organisations de défense des droits humains. Nous avons également alerté la Croix-Rouge, l'Union européenne et des organisations comme la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) et la Ligue des droits de l'homme (LDH).

En 2016, en collaboration avec la FIDH, nous avons déposé une plainte auprès du parquet de Paris pour crimes contre l'humanité. Ce fut un tournant dans notre combat, permettant à la justice française d'ouvrir une enquête et de recueillir des témoignages cruciaux, notamment de déserteurs syriens. Cette enquête a abouti à une ordonnance de mise en accusation en mars 2023, renvoyant trois hauts responsables du régime syrien devant les assises pour complicité de crimes contre l'humanité et de délits de guerre.

Les défis et l'espoir

Les obstacles ont été nombreux. En Syrie, demander des nouvelles de Mazen et Patrick exposait nos proches à de graves représailles. À l'international, la diplomatie semblait parfois impuissante face à la complexité de la situation. Le régime syrien, en plus des tortures et des exécutions, a racketté notre famille, nous promettant des informations ou une libération contre des sommes exorbitantes, avant d'expulser la femme et la fille de Mazen de notre maison familiale à Damas. Mais malgré ces épreuves, mon engagement est resté intact. J'ai refusé de céder à la peur et aux pressions. Ce combat dépasse ma famille : il s'inscrit dans une quête universelle pour la justice et contre l'impunité des crimes de guerre. À travers cette action judiciaire, je veux non seulement obtenir justice pour Mazen et Patrick, mais aussi participer à la lutte globale contre les atrocités commises par le régime syrien.

Le procès : un signal d'espoir

Le procès qui s'est tenu en France du 21 au 24 mai 2024 contre les responsables syriens est une avancée historique. Bien qu'ils soient jugés par défaut, ce procès envoie un message fort : l'impunité des crimes contre l'humanité ne sera pas éternelle. La justice française a qualifié ces crimes et a établi la responsabilité des trois hauts dirigeants du régime en les condamnant à une réclusion criminelle à perpétuité pour crimes contre l'humanité et délits de guerre. Mon espoir est que ce procès incitera d'autres familles de victimes syriennes à poursuivre leur quête de justice, malgré les obstacles. Ce combat est difficile, mais au XXI^e siècle, la vérité et la justice doivent prévaloir. Je continuerai à porter la mémoire de Mazen et Patrick, pour eux, pour leur dignité, et pour les milliers de disparus en Syrie. ■



Source de la photo 1 : John Macdougall, Amnesty International, 01.12.2022 - Source de la photo 2 : Photo de Mazen et Patrick, frère et neveu d'Obbeida - Dabbagh, disparus en novembre 2013, publiée par la FIDH - Source de la photo 3 : Michel Euler - AP; "Des portraits de Patrick et Mazen Dabbagh, lors d'une manifestation devant la cours d'assise de Paris, le 25 Mai 2021"

Maroc : Pour la mise en place d'un mécanisme national indépendant de vérité

Le Forum Marocain Vérité et Justice (FMVJ) est un acteur incontournable dans la lutte pour les droits humains au Maroc, en particulier sur la question des atteintes graves des droits de l'Homme. Le Comité de Coordination des familles des disparus et des victimes de la disparition forcée, est un comité fonctionnel au sein du FMVJ. Il se mobilise activement à travers différentes initiatives: réunions, manifestations médiatiques, activités de plaidoyer et interventions. Il organise tous les 2 mois un sit in à la place nommée «place de la vérité» à Casablanca.



Réunions clés

Le FMVJ organise et participe à de nombreuses rencontres pour échanger sur les violations des droits humains et plaider pour la mise en place d'un mécanisme national de vérité.

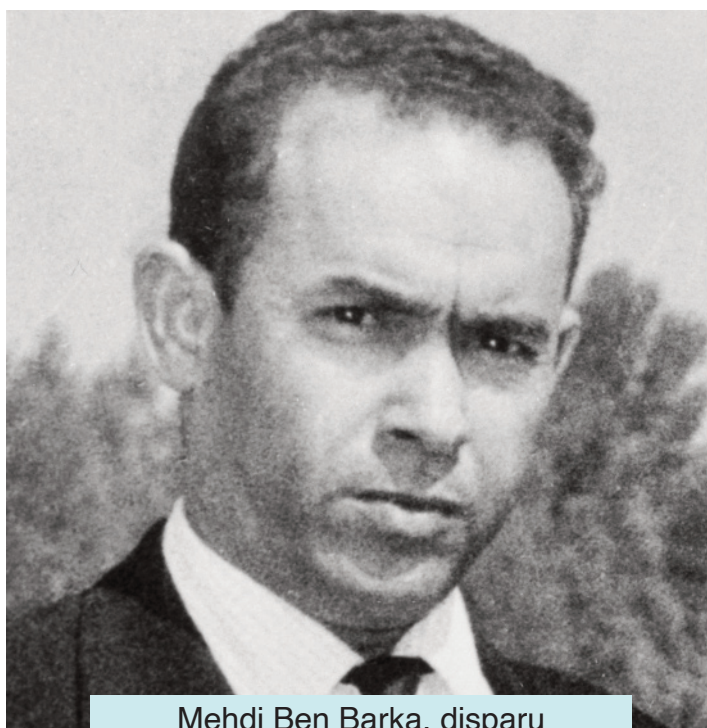
Parmi ces dernières, a notamment eu lieu le Congrès du FMVJ, du 16 au 18 février 2024, à Marrakech, réunissant les familles de disparus, membres du forum. Cinq membres du Comité de coordination des familles de disparus ont été élus au conseil national, dont un au comité exécutif. Parmi les recommandations majeures figurent la création d'une commission indépendante de vérité et la réparation des violations graves. Le 29 juin 2024, la Journée internationale contre la torture a également été mise en place à Casablanca, relevant de la participation à un séminaire organisé à l'Hôtel Palace Anfa en présence de nombreuses ONG.

En collaboration avec l'AMRVT, une vingtaine de victimes et de parents de disparus ont participé à une session sur les effets psychologiques des violences subies, via une séance thérapeutique, organisée le 12 Juillet 2024 à Casablanca. Du 15 au 18 Novembre 2024, une caravane de militants dont des familles de disparus, est partie de diffé-

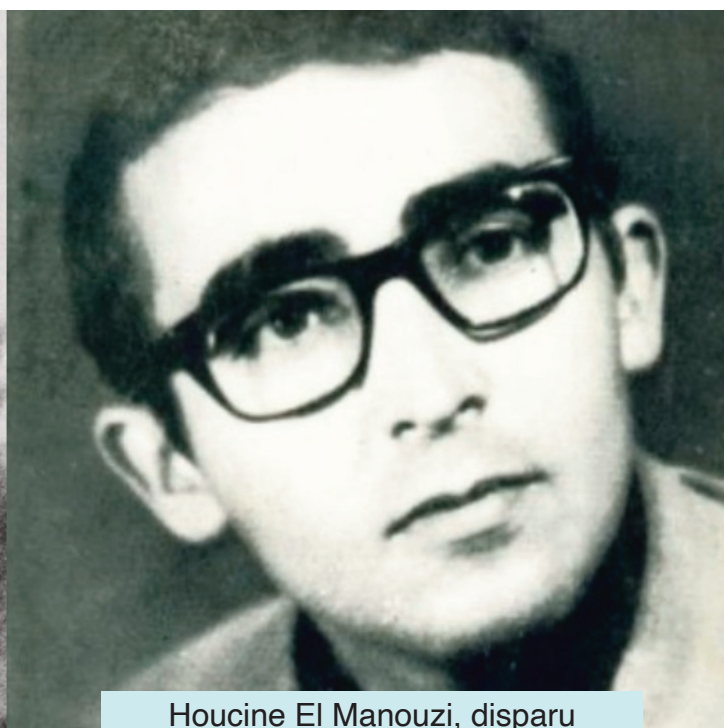
rentes villes du Maroc pour apporter soutien au Hirak de Figuig pour la non privatisation de l'eau et la conservation de l'Oasis. Pour rappel, cette région a été l'une des régions les plus touchées durant les années de plomb. Finalement, a été mise en place la Conférence sur le dossier El Manouzi, le 29 octobre 2024, à Rabat, afin de sensibiliser sur la disparition de Houcine El Manouzi enlevé le 29 octobre 1972, cette conférence a rassemblé plusieurs avocats de renom.

Sit-ins et manifestations

Dans le cadre des sit-in organisés par le Comité, nous avons mis en place un sit-in place de la Vérité à Casablanca, le 21 avril 2024. De même que, comme chaque année, le Comité de coordination des familles de disparus a participé au défilé de la fête du travail avec la classe ouvrière et la CDT, portant des banderoles et des photos de disparus. Le 29 octobre 2024, à Rabat, a été organisée avec d'autres associations marocaines de défense des droits de l'homme, devant la gare de Rabat, pour célébrer la Journée des disparus marocains, qui coïncide avec le jour de la disparition de Mehdi Ben Barka à Paris et de Houcine El Manouzi à Tunis. De nombreux membres des familles des disparus étaient présents.



Mehdi Ben Barka, disparu
Enlevé à Paris le 29 octobre 1965



Houcine El Manouzi, disparu
Enlevé à Tunis le 29 octobre 1972

Activités de plaidoyer

Le FMVJ plaide à l'échelle nationale et internationale pour les droits des familles de disparus.

Le Comité de coordination a participé, le 20 septembre 2024, avec d'autres associations des droits humains marocaines, aux rencontres organisées par le comité onusien chargé de la mise en œuvre de la convention internationale pour la protection des disparitions, pour discuter le rapport du gouvernement marocain.

Cela a été l'occasion d'exprimer le point de vue des familles marocaines. Grâce à la FEMED,

nous avons pu nous entretenir avec de nombreux rapporteurs de l'ONU et des représentations diplomatiques à Genève.

Par ces multiples activités, le FMVJ, avec le Comité de coordination des familles des disparus et des victimes de la disparition forcée au Maroc et l'Association de Parents et Amis de Disparus au Maroc poursuit son combat inlassable pour la vérité, la justice et la dignité des familles des disparus, plaidant pour une reconnaissance pleine et entière des violations passées et la mise en place d'un mécanisme indépendant de vérité. ■

Source de la photo : Archive du FMVJ, Archive de la FEMED

Sit in des familles des disparus à Casablanca 2025



Iraq : Al Ata'a for Human Rights Une année de plaidoyer et d'action

Tout au long de l'année 2024, Al Ata'a for Human

Rights a été à l'avant-garde des efforts visant à résoudre la crise des disparitions forcées en Irak. En collaboration avec des ONG locales et des partenaires internationaux, l'organisation a lancé une série d'initiatives visant à soutenir les familles touchées, à sensibiliser l'opinion et à plaider en faveur de réformes juridiques.

L'un des principaux efforts a porté sur le bien-être psychologique des familles dans la province de Ninawa, où Al Ata'a s'est associée à cinq ONG locales représentant les communautés yazidi, shabak et turkmène. Ensemble, ils ont évalué les besoins urgents de ces familles, organisé des séances de sensibilisation aux cadres juridiques pertinents et identifié les changements nécessaires à apporter aux lois nationales irakiennes. Cette collaboration a abouti à un accord formel d'échange d'informations et à la création d'une

coalition pour de futures actions communes.



Élargissement des partenariats et des efforts de sensibilisation

Le 27 février, Al Ata'a a participé à une conférence à Bagdad aux côtés d'autres associations et acteurs politiques, où les discussions ont porté sur le rôle de l'éducation civique dans le renforcement

de la démocratie. L'organisation a également formalisé un partenariat avec la Fondation Al Raja pour sensibiliser les familles de Kirkouk, à la suite d'une série de réunions visant à évaluer les besoins des familles de disparus.

Au cours de l'année, Al Ata'a s'est engagée activement dans un large éventail d'initiatives de renforcement des capacités.

Le 15 août, Al Ata'a for Human Rights a participé à un atelier organisé par la Commission internationale des personnes disparues



Formations sur la loi n° 2 de 2020 sur les indemnités des victimes d'opérations de guerre, d'erreurs militaires et d'attaques terroristes.

(ICMP) sur la gestion de projets à petit budget. En septembre, une réunion stratégique avec le Dr

à Erbil, afin d'aider 20 autres familles touchées par des disparitions forcées.



Rencontre des familles des disparus à l'occasion de la journée internationale des droits de l'Homme

Saad Saloom, directeur d'Al Masarat, et le juge Wisam a eu lieu pour discuter de la situation des personnes disparues et de la possibilité de publier un livre sur les minorités et les personnes disparues en Irak (prévu pour 2025-2026).

En collaboration avec l'ONG Tuly (organisation pour les affaires turkmènes), Al Ata'a a participé à un atelier de rédaction de propositions pour les ONG axées sur les minorités, organisé par l'Organisation internationale pour les migrations.

Renforcer l'autonomie des familles par la formation et le soutien

Le 6 novembre, Al Ata'a a obtenu un financement de l'ICMP pour organiser deux sessions de formation pour 40 familles à Kirkuk et Erbil, en partenariat avec la Fondation Al Raja. Ces sessions se sont concentrées sur les mécanismes juridiques permettant d'enregistrer les cas de disparitions forcées.

Fin novembre, une formation de deux jours a été organisée pour 20 femmes - mères et sœurs de personnes disparues à Kirkouk - sur le cadre juridique, en particulier la loi n° 2 de 2020, qui traite de l'indemnisation des victimes d'opérations de guerre, d'erreurs militaires et d'attaques terroristes. Une formation similaire a été organisée

Commémoration de la Journée internationale des droits de l'homme

Pour marquer la Journée internationale des droits de l'homme, Al Ata'a for Human Rights a organisé une conférence le 16 décembre à Erbil, réunissant 85 membres de familles de personnes disparues de Kirkouk, Mossoul, Bagdad et Erbil. L'événement a permis aux familles de partager

leurs témoignages, d'honorer la mémoire de leurs proches par des représentations musicales et de discuter avec des experts juridiques de la nécessité urgente d'une législation complète sur les disparitions forcées en Irak.

En reconnaissance de leur contribution au travail de l'organisation, des certificats honorifiques ont été décernés à des personnes qui ont joué un rôle clé dans les réalisations d'Al Ata'a tout au long de l'année 2024.

Alors qu'Al Ata'a for Human Rights se tourne vers l'avenir, l'organisation reste déterminée à plaider en faveur de la justice, à apporter un soutien vital



aux familles touchées et à faire pression en faveur de réformes juridiques significatives pour remédier à l'héritage des disparitions forcées en Irak. ■

Source des photos : Archive de l'Al Ata'a

Libye : HRS, Déclaration sur la visite du procureur de la Cour Pénale Internationale

Human Rights Solidarity, une organisation libyenne de défense des droits humains, s'engage activement en faveur de la justice et de la responsabilité en Libye, en particulier face aux crimes commis par des acteurs étatiques et non étatiques. L'organisation a exhorté les autorités libyennes à respecter leurs engagements légaux en poursuivant les individus responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, dénonçant l'impunité qui a permis la libération de nombreux accusés malgré des charges graves pesant contre eux. Human Rights Solidarity a également salué les efforts de la Cour pénale internationale (CPI) pour enquêter sur les violations du droit humanitaire international en Libye, soulignant l'importance de la collaboration entre la CPI et les autorités judiciaires libyennes. À la lumière des récents mandats d'arrêt de la CPI visant des membres de la milice "Kaniyat", l'organisation a insisté sur la nécessité de prendre des mesures efficaces pour appréhender les suspects, plutôt que de se limiter à l'émission de mandats. En outre, Human Rights Solidarity a mis en avant les crimes commis par l'Agence de sécurité intérieure, tant sous l'ancien régime que ces dernières années, documentant de nombreuses violations des droits humains, notamment des détentions arbitraires, des actes de torture et des disparitions forcées. L'organisation a critiqué l'absence de poursuites contre les hauts respon-

sables impliqués dans des atrocités passées, comme le massacre de la prison d'Abou Salim en 1996, et a appelé à la reprise des enquêtes sur les fosses communes et d'autres preuves de crimes systématiques. Grâce à un travail constant de surveillance, de documentation et de plaidoyer, Human Rights Solidarity demeure déterminée à garantir que les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes devant les tribunaux libyens et la CPI, tout en défendant la justice pour les victimes et la fin de l'impunité en Libye. ■

Source de la photo :
Les médias de la commission Amnesty International



Algérie : Les multiples combats du CFDA et de SOS Disparus



Depuis sa création en 1998, le Collectif des Familles des Disparu.e.s en Algérie (CFDA) n'a cessé de mener un combat inlassable pour la vérité et la justice. Bien que sa mission initiale ait été de rechercher la vérité sur les disparitions forcées des années 1990 et de soutenir les victimes et leurs familles, le CFDA a progressivement étendu ses actions à une défense plus large des droits humains. Engagé en faveur de la protection de ces droits, le collectif s'est également investi dans de nombreuses autres causes. Ce large éventail d'engagements se reflète dans les nombreuses initiatives prises au cours des années.

C'est ainsi qu'en novembre 2024, en partenariat avec l'association Riposte Internationale, le CFDA a organisé une formation de deux jours sur le droit international humanitaire. Animée par trois avocats expérimentés – Maître Badi Abdelghani, Maître Bouchachi Mostafa et Maître Ahmine Nourreddine – cette formation a permis à de jeunes avocats algériens d'acquérir les bases du droit international humanitaire (DIH), qui régit les conflits armés et vise à limiter les violences tout en garantissant l'aide humanitaire aux populations victimes.



Les disparitions forcées ne laissent pas seulement des séquelles physiques, mais affectent aussi profondément la santé psychologique des familles. Conscient de cette souffrance émotionnelle, le CFDA a organisé, en septembre 2024, une formation dédiée à la gestion émotionnelle face à la violence. Animée par des spécialistes en santé mentale et des acteurs associatifs, cette formation a permis aux participants d'acquérir des outils pour renforcer leur résilience personnelle et soutenir d'autres victimes.

Le soutien psychologique aux familles de disparu.e.s est une priorité pour le CFDA. Forts de leurs années d'expérience dans la défense des droits humains et des disparitions forcées, les membres du CFDA, en particulier la présidente, Madame Nassera Dutour, ont pris conscience de l'importance d'un accompagnement psychologique spécifique. Afin d'aider ces familles à surmonter leurs traumatismes et éviter que ces douleurs ne se transmettent de génération en génération, le CFDA organise régulièrement des groupes de parole.

Le 5 décembre 2024, par exemple, un groupe de parole a permis à des familles de disparu.e.s de partager leurs expériences dans une atmosphère empreinte de bienveillance et de soutien, sous les conseils d'une psychologue spécialisée. Le CFDA, dont l'engagement est largement porté par des femmes, notamment

des mères, épouses et filles de disparu.e.s, s'investit également dans la lutte pour l'égalité des genres. Sensibilisées par la violence sociale qu'elles subissent à différentes étapes de leur vie, ces militantes portent une attention particulière à

la défense des droits des femmes et à la lutte contre les violences qu'elles subissent. Le 23 novembre 2024, à l'occasion de la journée internationale contre les violences faites aux femmes, le CFDA et Riposte Internationale ont organisé une journée de réflexion sur cette thématique. Cette rencontre, placée sous le signe de l'écoute et de l'empathie, a permis aux participants de dialoguer avec des intervenantes de renom, telles que Madame Nassera Dutour, présidente de la FEMED et du CFDA, ou encore des figures de la



Formation sur le droit international humanitaire pour des jeunes avocats

défense des droits des femmes comme Madame Bochra Bel Haj Hmida, avocate à la Cour de cassation, et Madame Souad Frikeh-Chaouih, déléguée générale de l'Association des Marocains en France.



La matinée a été dédiée à des interventions sur les violences faites aux femmes, avec un focus particulier sur le Maghreb. Les échanges ont mis en lumière les différentes formes de violences basées sur le genre, qu'elles soient économiques, familiales ou sociales. L'après-midi a été consacrée à des propositions concrètes pour améliorer l'accompagnement



des victimes et lutter contre la discrimination. Loin de présenter les femmes comme des victimes passives, cette journée a permis de redonner une voix et une force aux femmes face à une société patriarcale encore trop présente.

Le 16 novembre 2024, une conférence a été organisée par le CFDA au sein du Centre de recherche pour la préservation de la Mémoire et

défaire les stéréotypes de genre rencontrés dès le plus jeune âge.

À travers ces nombreuses initiatives, le CFDA œuvre pour changer les mentalités et éradiquer la culture du viol, afin que dans l'avenir, la discrimination et le regard patriarcal ne soient plus la norme. Plus qu'un simple combat pour les dis-



l'étude des droits de l'Homme (CPMDH) à Oran, sur "L'expression de l'inégalité entre les hommes et les femmes à travers les gestes du quotidien, les contes et les adages". Animée par la professeure Djamilia Hamitou, cette conférence visait à

paru.e.s de la guerre civile algérienne, le CFDA s'engage pour toutes les victimes et toutes les causes justes. ■

Source des photos : Archive du CFDA

Turquie : Semaine des Droits de l'Homme et Conférences de l'IHD

Conférence en faveur de la libération d'Isa Özğan et des victimes de l'attentat du 10 octobre 2015 national indépendant de vérité

Une conférence a été organisée via l'Association pour la Paix du 10 octobre afin d'exiger la libération d'Isa Özğan, frère de Vahdettin Özğan, assassiné lors de l'attentat du 10 octobre, qui fut arrêté le 26 novembre 2021 et arbitrairement incarcéré. Lors de sa garde à vue et de son interrogatoire, la seule question qui lui a été posée concernait son neveu, décédé au Rojava.

L'IHD, ayant participé à l'élaboration de la conférence, réclame la libération immédiate d'Isa Özğan, en tant que les survivant.es et proches

des victimes de l'attentat

de la gare d'Ankara du

10 octobre 2015,

continuent à lutter

pour la justice, la

vérité et la garantie

qu'un tel massacre

ne se reproduira

plus. Pourtant, le pou-

voir central turque per-

siste sa répression,

comme si les massacres n'avaient pas de point final.

L'association condamne par ailleurs ce système judiciaire à deux vitesses ; à savoir que, pendant que des criminels notoires, mafieux, exécuteurs de féminicides et terroristes islamistes sévissent en liberté, ce sont les victimes de leurs attentats qui se trouvent criminalisées.

Semaine des droits de l'Homme du 10 au 17 décembre 2024.

Dans le cadre de la Semaine des droits de l'Homme qui a pris place du 10 au 17 décembre 2024, divers « panels » ont été organisés, orientant chaque jour la focale sur une problématique et objet problématique différent.

La Commission des prisons de la section d'Ankara de l'IHD a organisé un panel, avec la participation d'Ömer Faruk Gergerlioğlu, député du Parti Démocratique (Dem Parti), Me Gülizar Tuncer, Dr. Rojda Welat Kaya et le professeur associé Dr. Nevin Yıldızlı. Lors de ce panel, les discussions ont été centrées sur les violations du droit à la santé dans les prisons, des problèmes rencontrés par des détenus souffrant de maladies, ainsi que des méthodes de lutte plus efficaces dans les domaines politique, sanitaire, juridique ou encore de communication.

Un autre panel, intitulé « L'Isolement des Personnes LGBTI+ dans les Luites pour les Droits », a également eu lieu et fut organisé par la Commission LGBTI+ de la section d'Ankara de l'IHD. Les intervenants furent İrfan Değirmenci, Hakan Ataman et Remzi Altunpolat. Lors de cette discussion, il a été traité de l'isolement systématique des personnes LGBTI+ dans les luttes pour les droits, ainsi que ses impacts sociaux. Des solutions et des pratiques de solidarité inclusive ont également été explorées.

La Commission des Catastrophes et de l'Ecologie a également tenu un panel nommé « Politique des Bidonvilles, Transformation Urbaine et Droits Écologique », afin de faire l'examen des proces-





Manifestation des familles des disparus à Galatasaray, Istanbul.

sus de transformation urbaine sur les droits écologiques et sociaux, avec les interventions de Yavuz İşçen, de Sevil Sevilir, ainsi que de Me Hülya Yıldırım de la Commission d'Écologie de l'ÖHD.

Finalement et afin d'en citer un dernier, un panel intitulé « Le Régime des Administrateurs » a été organisé. Lors de cet événement, le député du Parti DEM Mehmet Rüştü Tiryaki, la membre du Conseil du Parti DEM et membre de la branche

d'Ankara de l'Association des Avocats pour la Liberté (ÖHD), Me Nuray Özdoğan, ainsi que le maire élu de la municipalité de Halfeti, Mehmet Karayılan, ont abordé les dimensions politiques, sociales, économiques et juridiques du régime des administrateurs. Le panel a permis de discuter de la négation du droit des peuples à participer à la gouvernance locale et de leur droit d'élire et d'être élus, ainsi que de la confiscation de leur libre-arbitre. ■



Manifestation des familles de disparus à Galatasaray, Istanbul.

Source des photos : Archive de la FEMED

Les activités de la FEMED

30 août. Journée Internationale des Victimes de disparition forcée

Le 30 août 2024, la FEMED (Fédération Euro-Méditerranéenne contre les Disparitions Forcées) a organisé une série d'événements à Paris à l'occasion de la Journée internationale des victimes de disparitions forcées. Cette journée, commémorée dans le monde entier, rappelle l'urgence de lutter contre ce crime encore trop souvent impuni et la nécessité d'apporter vérité et justice aux familles des disparus.

Le vendredi 30 août, un rassemblement a eu lieu sur la Place de la République, rassemblant des associa-

rus de Paris ont tenu des stands pour sensibiliser le public aux disparitions forcées en Égypte, Syrie, Turquie et Maroc. Les discussions ont permis de mieux comprendre l'impact de ces violations des droits humains, notamment sur les femmes, souvent laissées seules pour gérer les responsabilités familiales et rechercher la vérité. La journée s'est terminée par des concerts et DJ sets d'artistes méditerranéens, renforçant la solidarité et la mémoire collective.

Le dimanche 1er septembre, une conférence intitulée

Rassemblement à l'occasion de la Journée Internationale des Victimes de disparition forcée, 30 août 2024



“Les disparitions forcées, de la faillite de l’État de droit au crime contre l’humanité” a réuni des experts en droits humains, des juristes et des représentants d’organisations internationales. Ils ont discuté des disparitions forcées comme violation grave des droits humains et de la nécessité de renforcer les mécanismes internationaux de justice, notamment la Convention internationale pour la protection contre ces disparitions. L’événement a été accompagné

de tions de défense des droits humains, des familles de victimes, des militants et des officiels. Après une minute de silence en hommage aux disparus, des discours émouvants ont été prononcés, notamment par Nassera Dutour, présidente de la FEMED. Les familles ont partagé leurs témoignages, dénonçant les actions répressives des gouvernements responsables et appelant à la justice.

Le samedi 31 août, une journée a été dédiée à des projections de courts-métrages documentaires sur les disparitions forcées, accompagnées de débats et de témoignages. Des collectifs de familles de dispa-

rements ont tenu des stands pour sensibiliser le public aux disparitions forcées en Égypte, Syrie, Turquie et Maroc. Les discussions ont permis de mieux comprendre l'impact de ces violations des droits humains, notamment sur les femmes, souvent laissées seules pour gérer les responsabilités familiales et rechercher la vérité. La journée s'est terminée par des concerts et DJ sets d'artistes méditerranéens, renforçant la solidarité et la mémoire collective.

Cette série d'événements a rendu hommage aux victimes des disparitions forcées et souligné l'importance de lutter contre l'impunité. La FEMED reste engagée à soutenir les familles des disparus et à porter leur voix sur la scène internationale. Nous remercions les participants et partenaires pour leur contribution au succès de ces journées de commémoration et continuerons à exiger Vérité et Justice. ■

Septembre 2024. Mission de plaidoyer auprès des mécanismes de l'ONU

Du 23 au 25 septembre, la FEMED a mené une mission de plaidoyer cruciale à Genève, consacrée à la lutte contre les disparitions forcées et à la promotion de la justice et de l'obligation de rendre des comptes dans la région euro-méditerranéenne. Pendant trois jours, des représentants de la FEMED, des associations membres et des experts en droits de l'homme se sont entretenus directement avec des mécanismes clés des Nations unies, des missions d'État et des rapporteurs spécialisés afin d'attirer l'attention sur les violations des droits de l'homme en cours. Les discussions avec les rapporteurs spéciaux des Nations unies sur la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et les défenseurs des droits de l'homme ont constitué un volet essentiel de la mission. La FEMED a mis l'accent sur des cas urgents, tels que la détention de défenseurs égyptiens des droits de l'homme, en exhortant la communauté internationale à adopter une position plus ferme face à ces abus systémiques. En outre, l'organisation a participé activement aux dialogues avec le Comité

des disparitions forcées (CED), en présentant des preuves concrètes sur le Maroc et en soulignant des préoccupations critiques telles que l'impunité, l'insuffisance des réparations et la négligence des sites commémoratifs en l'honneur des victimes.

Au-delà des engagements de l'ONU, la FEMED a également rencontré des représentants de la Suisse et de l'Allemagne, plaidant en faveur d'un soutien accru aux familles des victimes et insistant pour que les procédures d'obtention de visas soient plus accessibles afin de faciliter les futurs efforts de plaidoyer. La FEMED a également travaillé à l'affinement de ses stratégies de plaidoyer, en proposant des campagnes ciblées autour de dates importantes telles que la Journée internationale des victimes de disparitions forcées. Ces initiatives visent à amplifier la prise de conscience et à renforcer les collaborations avec les ONG et les acteurs internationaux.

Tout au long de la mission, la FEMED a joué un rôle essentiel dans la mise en réseau des organisations

Délégation de la FEMED au siège des Nations Unies à Genève



locales et des institutions mondiales, en veillant à ce que les voix des victimes et de leurs familles soient entendues au plus haut niveau. En abordant des questions essentielles telles que l'impunité et les violations systémiques, la FEMED a réaffirmé son engagement indéfectible dans la lutte pour la justice et la responsabilité.

Cette mission de plaidoyer a non seulement apporté une visibilité accrue aux cas de disparitions forcées, mais elle a également renforcé l'influence croissante de la FEMED au sein des mécanismes des Nations unies et parmi les acteurs étatiques. En comblant le fossé entre les luttes locales et le plaidoyer international, la FEMED continue de jouer un rôle dans la lutte mondiale pour les droits de l'homme. ■

Décembre 2024. La mission à Istanbul

Du 20 au 22 décembre 2024, la FEMED a mené une mission à Istanbul pour renforcer le soutien à ses associations membres engagées contre les disparitions forcées. Cette mission a également jeté les bases d'un réseau d'associations en vue de l'Assemblée des Femmes Défenseurs des

soins pressants des familles des disparus, et notamment judiciaires. Le dialogue a souligné l'importance d'un soutien international, ainsi que le renforcement de la participation d'Anka-Der à des actions internationales comme, par exemple, l'Examen Périodique Universel (EPU).

Participation de la FEMED au rassemblement des Mères de Samedi à Istanbul



droits humains.

Durant cette mission, plusieurs rencontres cruciales ont eu lieu, dont la réunion avec le centre Hakikat Adalet Hafıza Merkezi (Centre Vérité, Justice et Mémoire), qui a permis la mise en lumière du travail de documentation rigoureux mené par cette organisation, malgré les pressions étatiques. Via cette collaboration, la FEMED s'est engagée à réexaminer certains dossiers afin de les porter devant des instances internationales, tout en soutenant leurs initiatives de sensibilisation.

La réunion avec l'association Anka-Der a été un autre moment fort, permettant d'aborder les be-

Les échanges avec les Mères du Samedi ont corroboré l'importance de la solidarité entre les familles des disparus. La FEMED s'est engagée à inclure leurs cas dans des rapports internationaux et à collaborer avec l'IHD Istanbul pour amplifier leur voix.

Les discussions avec des associations comme TJA (Mouvement des Femmes Libres) et Kadın Zamanı (Le temps des femmes) ont également permis de mettre en exergue les défis spécifiques rencontrés par les femmes, particulièrement dans les communautés kurdes, et l'urgent besoin de solidarité internationale pour contrer la répression

étatique. La FEMED a proposé de travailler avec elles sur des initiatives de plaidoyer, des formations et la participation à l'Assemblée des Femmes prévue dans les mois à venir.

Enfin, la mission a permis d'établir des ponts avec le Families for Freedom Movement (Mouvement des Familles pour la Liberté), où les témoignages poignants de femmes syriennes ont rappelé la douleur persistante causée par les disparitions forcées. Les discussions ont mis en avant des be-

soins concrets, comme la documentation médico-légale et le soutien aux démarches administratives des familles, pour lesquelles la FEMED s'est engagée à mobiliser son réseau international.

Cette mission en Turquie a renforcé le rôle central de la FEMED dans la lutte contre les disparitions forcées en établissant des partenariats stratégiques, en renforçant les liens avec nos associations membres et en élargissant notre réseau d'organisations. ■

Barrières mises par la police pour restreindre l'accès à la place de Galatasaray



Visite de la FEMED au siège de l'association membre Mères pour la Paix

Janvier 2025. Participation au 1er Congrès Mondial sur les disparitions forcées de Genève

En janvier dernier, le 1er Congrès mondial sur les disparitions forcées s'est tenu à Genève, réunissant des acteurs clés dans la lutte contre ce crime grave et persistant. Cet événement, d'une ampleur sans précédent, a rassemblé des associations, des experts et des défenseurs des droits humains venus des quatre coins du monde pour discuter des défis et des avancées dans ce domaine crucial.

La FEMED a eu l'honneur de participer pleinement à ce congrès avec une délégation active et engagée. Présente à tous les panels, elle a contribué aux discussions sur les stratégies de plaidoyer, la justice pour les victimes et les mécanismes internationaux de lutte contre les disparitions forcées. La présidente de la FEMED, Nassera Dutour, a marqué les esprits avec un dis-

cours fort et inspirant lors de la cérémonie d'ouverture, rappelant l'importance de l'unité et de la solidarité dans ce combat. De son côté, le secrétaire général de la FEMED, Rachid El Manouzi, a dirigé un atelier interactif, offrant aux participants un espace pour partager leurs expériences et approfondir leurs connaissances sur les approches pratiques en matière de documentation et de plaidoyer.

Au-delà des panels et des interventions, le congrès a été une formidable opportunité pour la FEMED d'échanger des idées et des bonnes pratiques avec des associations nouvellement découvertes, mais aussi de renforcer les liens avec ses membres existants. Ces rencontres ont permis d'élargir le réseau de partenaires et de conso-

Janvier 2025. Participation au 1er Congrès Mondial sur les disparitions forcées de Genève



lider des collaborations en vue d'une action commune renforcée.

Ce moment de rassemblement mondial a mis en lumière la nécessité de maintenir une mobilisation collective et constante pour lutter contre les dis-

paritions forcées. La participation de la FEMED a une fois de plus démontré son engagement indéfectible envers les familles des victimes et sa détermination à faire avancer la cause de la vérité et de la justice. ■

Intervention de Nassera Dutour, Présidente de la FEMED, lors de la Cérémonie d'ouverture du Premier Congrès Mondial sur les disparitions forcées de Genève



Source des photos : Archive de la FEMED



English Version

Duty of Truth is the biannual magazine of the Euro-Mediterranean Federation against Enforced Disappearances (FEMED). Through the organization's activities, news from member associations and testimonials from victims and professionals, we look back at the issues involved in the fight against enforced disappearances in the Euro-Mediterranean region. The very essence of FEMED is to support and highlight the struggle of the families of the disappeared, and in particular the parents, wives and husbands, daughters and sons, sisters and brothers of the disappeared.

The eighteenth edition focuses on the importance of the fight against impunity as a fundamental tool for justice and recognition of victims. Impunity not only perpetuates the suffering of families, but also constitutes a major obstacle to reconciliation and stability in societies affected by enforced disappearances. In this issue, we explore the legal and political mechanisms put in place to combat impunity, while highlighting the persistent challenges.



**Together, let's fight against
enforced disappearances**

DONATE NOW 



Scan me



**FEMED is a non-profit association. We need your support and donations.
Please flash the QR code.**

SUMMARY

Editorial	34	
Universal Jurisdiction. An Instrument in the Fight Against Impunity	36	
Egypt : 2000 days of Ahmed Hassan's enforced disappearance	38	
Morocco : The penal system and impunity	40	
Argentina : Impunity, a historical journey	42	
Syria : Dabbagh trial, a hope for justice	44	
Morocco : Setting up an independent national truth mechanism	46	
Iraq : Al Ata'a for Human Rights A year of advocacy and action	48	
Lybia: HRS, Statement on the visit of the Prosecutor of the International Criminal Court	50	
Algeria : The fight of the CFDA and SOS Disparus	51	
Turkey : Human Rights Week and IHD Conferences	54	
FEMED : International Day of the Victims of Enforced Disappearances. Istanbul Mission	56	
FEMED's participation at the First World Congress on Enforced Disappearances	60	

Editorial

Impunity remains one of the most persistent obstacles to the effectiveness of international law and the guarantee of fundamental rights. Whether it results from a refusal to pursue prosecutions, the instrumentalization of law, or institutional inertia, it is the very negation of the principle of justice. When the most serious crimes go unpunished, the foundations of the rule of law and the international system are shaken. Although legal texts condemning human rights violations and enforced disappearances have multiplied since the end of the 20th century, the legal framework designed to combat these crimes relies on a fragile balance between the effectiveness of the domestic legal system, international mechanisms, state obligations, and civil society mobilization. This edition of *Devoir de Vérité* examines the dysfunctions of this system and highlights the efforts—sometimes obstructed, often unfinished—to establish accountability for the perpetrators of these crimes, particularly in the case of enforced disappearances.



The Limits of International Legal Instruments

International law has incorporated the need to adjudicate serious crimes by creating specialized courts and mechanisms to combat impunity. Forced disappearances and torture, often committed with the approval of authorities, require international intervention to protect victims and ensure redress. Universal jurisdiction allows a state to prosecute perpetrators, regardless of where the crimes were committed. However, its application faces political resistance and procedural constraints. Impunity can also be institutionalized through specific legislative measures, reflecting a broader strategy to preserve the interests of state apparatuses.

The Erasure of Victims and the Denial of the Right to Truth

Enforced disappearances illustrate the link between impunity and the denial of rights. In Egypt, Ahmed Hassan Mostafa, missing since 2020, symbolizes the fate of thousands of victims erased from official records. Each disappearance constitutes a double crime: abduction and the imposed silence on families. This institutional silence serves a strategy of social control based on fear and uncertainty. In the face of state inaction, only transnational mobilizations and civil society can fight against impunity. For several decades, victim collectives have

placed the issue of justice on the political and legal agenda, both nationally and internationally. However, these mobilizations also face obstruction strategies.

Impunity is not Inevitable

The absence of immediate prosecution does not mean the absence of responsibility. The efforts made by victims and human rights defenders demonstrate that justice, though slow, sometimes incomplete, and often a source of frustration, can progress. Furthermore, impunity persists through indifference, political compromises, and the limitations of the law. This edition of *Devoir de Vérité* aims to remind us that justice cannot be a variable adjustment, subject to the interests of the powerful. It must be an imperative, based on the principle that certain crimes cannot be forgotten. Because the fight against impunity is not limited to the prosecution of those responsible. It also involves the preservation of memories, the documentation of cases, the transmission of knowledge, and the continuous mobilization of those who refuse to let forgetting prevail. ■



Universal Jurisdiction. An Instrument in the Fight Against Impunity



Patrick BAUDOUIN

**Honorary President
of the International
Federation
for Human Rights (FIDH)
and the League
for Human Rights (LDH)**

International justice is a universal and ancient aspiration. As early as World War I, and following the creation of the League of Nations (LN), demands were made by the International Federation for Human Rights (FIDH) for the establishment of an international criminal court. At the end of World War II, in light of the magnitude of crimes against humanity and genocides committed, the Nuremberg and Tokyo tribunals were established, but their scope remained limited.

Despite international texts protecting human rights, mass crimes have persisted due to the impunity of their perpetrators. The wars in the former Yugoslavia and the genocide in Rwanda revived the idea of establishing international justice. After the creation of the ICTY and ICTR, the Statute of the International Criminal Court (ICC) was adopted in 1998. Operational since 2002, the ICC tries war crimes, crimes against humanity, and genocide, but its scope remains limited, as it obviously cannot try all the perpetrators of the relevant crimes. This is why it is stated in the preamble of its statute that "it is the duty of every State to submit to its criminal jurisdiction those responsible for international crimes."

The creation of the ICC reinforced the application of the principle of universal jurisdiction. This principle allowed for the arrest of General Pinochet in London in 1988 and, in 2005, the conviction of a Mauritanian officer in France for torture. It also led to numerous proceedings against the perpetrators of the genocide of Tutsis in Rwanda. After the creation of the ICTR in 1994, France adapted its legislation, enabling the prosecution and trial of those responsible for the genocide on its soil. Thus, the use of universal jurisdiction has expanded in many countries since the adoption of the Rome Statute.

The French situation remains paradoxical, as while the law of August 9, 2010, limited the use of extraterritorial jurisdiction, a specialized unit was created in 2012 to combat war crimes, now merged with the anti-terrorism unit at the Paris Judicial Court. This unit has had its resources strengthened, enabling it to fully exercise this jurisdiction in accordance with international obligations. Despite the obstacles, results have been achieved, such as the life sentence of

Kunti Kamara on November 2, 2022, for crimes committed during the civil war in Liberia.

It is under the principle of universal jurisdiction that, in the spring of 2025, a trial will take place before the Paris Assize Court against Majdi Nema, a former spokesman and member of the Syrian armed group Jaysh al-Islam, who will be tried for crimes of recruiting minors and participating in a group formed with the intent of preparing war crimes. Other Syrian nationals are also being prosecuted and should soon be tried, including Abdulhamid Chaban, a former military officer charged with complicity in crimes against humanity.

Two other trials, which do not directly fall under universal jurisdiction but rather a form of international justice, are worth mentioning. The first, submitted to French justice due to the dual French-Syrian nationality of two victims, led to the conviction on May 24, 2024, of three high-ranking members of the Syrian security services to life imprisonment for complicity in crimes against humanity.

The second will be held after the closing of an investigation against Sabri ESSID, a Frenchman who went to join jihad, prosecuted for genocide and crimes against humanity committed against the Yazidi population, notably women treated as sex slaves, in Syria and Iraq.

Other countries, like Germany, make broader use of extraterritorial jurisdiction, notably with the conviction in Koblenz on January 13, 2022, of the first high-ranking member of the Syrian regime, Anwar Raslan, for crimes against humanity. France must not lag behind by continuing to restrict the possibilities of prosecuting perpetrators

of international crimes through the three limitations mentioned above. It is essential to avoid selectivity between the nationals of different countries who may be incriminated. The mass crimes committed in Ukraine or the Middle East must not go unpunished, and the use of universal jurisdiction must be exercised whenever possible. The fight against impunity, in addition to its repressive aspect and preventive virtue, is an essential element of the reparation owed to victims. That is why, in the presence of multiple failing national justice systems and considering the impossibility of prosecuting all perpetrators of such

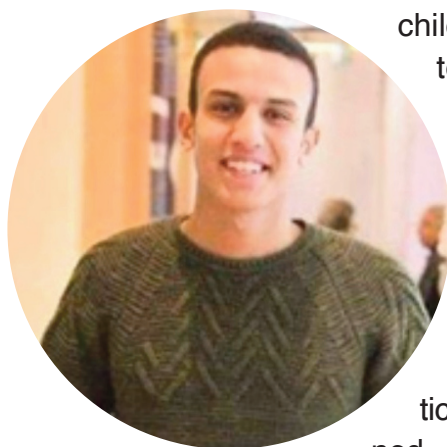


crimes, the possibility of exercising universal jurisdiction represents an indispensable link in the chain of the fight against impunity. Indeed, this fight is filled with numerous obstacles, the major one being the lack of political will, but we should not give in to discouragement, as civil societies have a crucial role to play in this demand for the universality of justice. ■

1st picture's source : Catherine Aulaz, - Le Progrès, 20.4.2024 -
2nd picture's source : Thomas Frey - AFP, "Former Syrian intelligence officer Anwar Raslan, from behind, alongside his lawyers in the courtroom of the Koblenz Palace of Justice, January 13, 2022"

Egypt : 2000 days of Ahmed Hassan's enforced disappearance

Ahmed Hassan Mostafa was 18 years old when he became a victim of enforced disappearance by Egyptian security forces. September 21, 2024, marks the 2,000th day of Ahmed's disappearance. His whereabouts and status have never been officially revealed to his family members or his lawyer. When he was arrested, Ahmed was a first-year law student. Without any political affiliation, he volunteered at a charity, participating in blood, food, and other supplies collections for families in need and orphaned children. He dreamed of traveling and seeing the world.



Ahmed is the youngest of four children. One of his sisters is a lawyer and works at the Egyptian Commission for Rights and Freedoms. His brother is a press photographer who was arrested on political grounds and detained between 2016 and

2018. Following Ahmed's disappearance, his brother was arrested again in September 2019. The case is still open, but the brother has been released.

Details of the Case

On the day of his disappearance, Ahmed left his home to attend a graphic design training session. He never returned home, and despite searches conducted at all nearby police stations and hospitals, they were unsuccessful. His family later learned, from an unofficial source, that Ahmed had been arrested in the street by Egyptian security forces after being stopped at a checkpoint. In May 2019, Ahmed's sister was informed by so-

meone who had been detained at the National Security Agency headquarters in Abbassiya that he had seen her brother there. In July 2020, she received a call from the al-Shorouk police station asking her to come and identify an unrecognizable body, in an advanced stage of decomposition. However, it was not Ahmed..

Attempts to Seek Answers

DSince May 2019, the family has undertaken multiple legal actions. They notably sent telegrams to the Attorney General, the Minister of the Interior, and the authority responsible for general intelligence, filed complaints with the National Council for Human Rights, and initiated a lawsuit before the State Council. Although the latter ruled in favor of the family and ordered the Ministry of the Interior to disclose Ahmed's whereabouts, the ministry did not comply.

On the international scale, it was in November 2022 that the United Nations Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances confirmed the transmission of Ahmed's case to the Egyptian authorities and requested them to "clarify the fate of the aforementioned person and the location where they are and to protect their rights." They committed to sharing any information received with the family, but the Egyptian authorities did not respond.

Egyptian social media users and civil society organizations continue to campaign to demand answers in Ahmed's case using the hashtag. #ahmed_hassan_Fine

1st picture's source : Ahmed's family archive - 2nd picture's source : Next View - Digital Globe, 2016 "Satellite image of the 'Scorpion' prison in Cairo, Egypt, where inmates are frequently subjected to abuse." - 3rd picture's source: AFP Photo, 2015

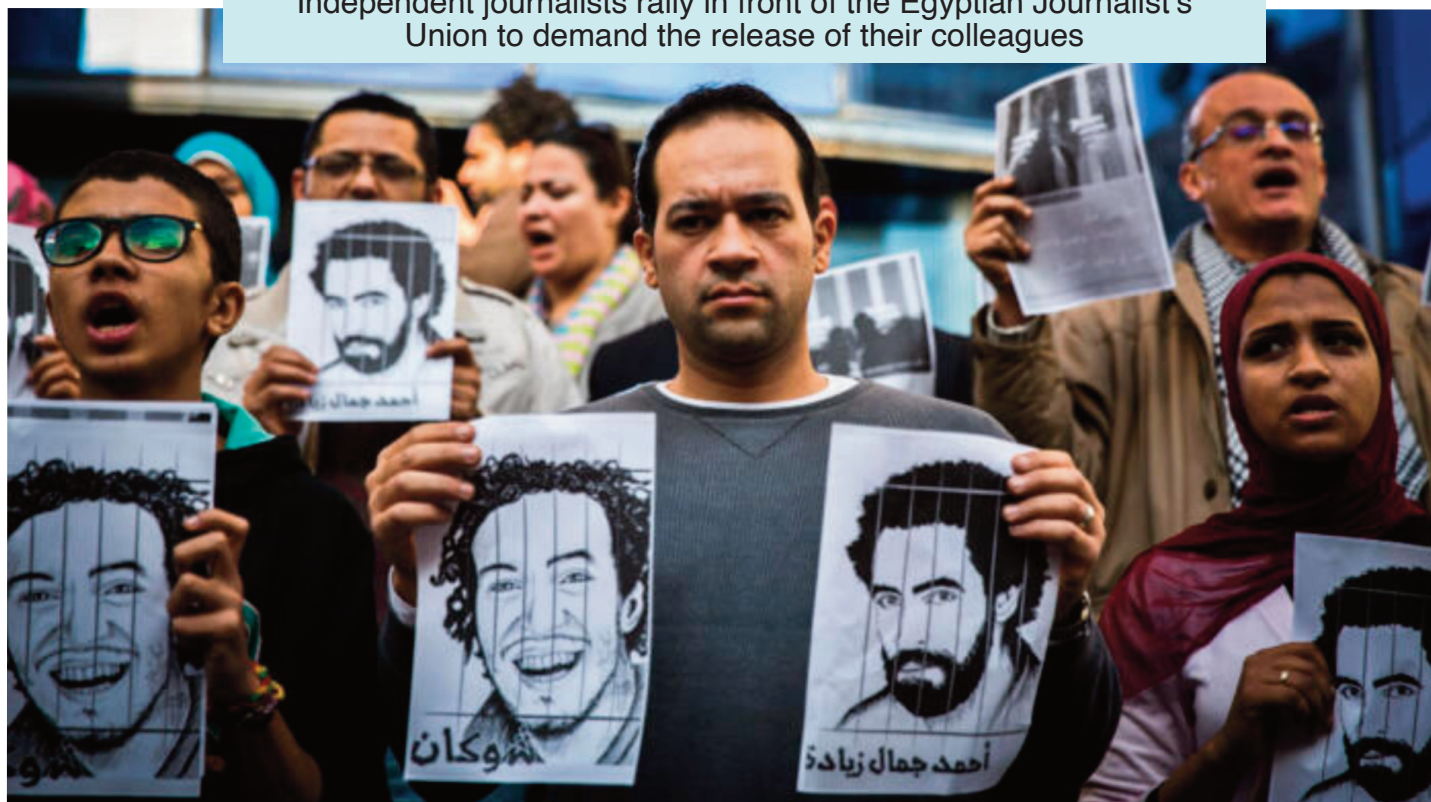
Forced Disappearances in Egypt

Ahmed's story illustrates a troubling trend that continues in Egypt with complete impunity. Since May 2020, the country has received the most communications from the UN Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances. Since August 2015, at least 4,235 cases have been recorded by civil organizations, including 821 between August 2022 and August 2023. Instead of being presented to a prosecutor immediately after their arrest, detainees are often held in unofficial detention sites for periods ranging from a few days to several years, such as the Abbassiya headquarters of the National Security Agency. Egyptian law mandates that a detained person must be brought before the prosecutor within 24 hours, but the anti-ter-

rorism law includes an exception that has normalized secret detention in cases of alleged terrorism, for renewable periods of 14 days. This provision has been abused, as Egypt frequently prosecutes non-violent and peaceful dissidents on terrorism charges. In cases where a person has been missing longer than allowed by Egyptian law, the authorities falsify the arrest date on paper to conceal the legal abuse and remain unpunished. ■



Independent journalists rally in front of the Egyptian Journalist's Union to demand the release of their colleagues



Morocco

The penal system and impunity

As the founder and former president of the forum, I am pleased to share with you some reflections on "the penal system between the legitimacy of protecting citizens and the idea of the admissibility of immunity for those responsible, and thus enacts an amnesty law to keep them away from public agents," through an attempt to critique the law of military immunity.

We note that the phenomenon of impunity generally predominates in three contexts that must be approached with caution and objectivity. The first context pertains to situations where the balance of power fa-

Now, how can we determine the elements of a strategy capable of preventing impunity and associated with the national, global, and comparative criminal justice systems? On what foundations should it rest? What are its objectives? What achievements need to be consolidated and what breaks should be made? What is its duration? In which areas should it extend? It goes without saying that our work is within the continuity of the same political and legal system, the one that has not ratified the Rome Convention. Despite the report and recommendations of the IER (Equity and Reconciliation Commission) published about twenty years ago, the Moroccan state has still not ratified the ICC statute.

Sons of the disappeared, Casablanca



vors the perpetrators who benefit from political authority or control its mechanisms. A second context concerns non-state cases, where the state is failing, and where lobbies, organized gangs, and the law of the jungle prevail. Finally, the third context involves political will, that of the government and leaders, who yield to pressures and avoid any sanction.

We can align the criminal system of the court with the Constitution without going through ratification, while waiting for the adaptation of national legislation to the Rome Convention. This is possible due to the primacy of international law and the human rights conventions already ratified by Morocco.

The Moroccan criminal law bill includes most of the essential elements but is not unified into a single code. Many requirements legitimize the prevention of im-

punity, necessitating a cleaning up of the system. For example, the military protection law No. 02/12 contradicts this approach.

The National Defense Administration called upon the delegated minister to prepare bill No. 02/2012, which was approved in a ministerial council before being submitted to Parliament. This bill includes criminal

provisions for military personnel in sixteen articles, intended to improve their social situation and guarantee certain rights. However, this paradoxical approach calls into question the true commitment to privileged citizenship. While the government is competent to develop penal and social policies, the delegated minister of the National Defense Administration was appointed instead of the Minister of Jus-

employees who, by abusing their power and violating human rights, think they are strengthening their position.

In conclusion, the human rights movement has led and must continue to lead a legal battle against all provisions that legitimize impunity. Referring to the new constitution, errors and crimes can only occur outside the agreement or support of the state, considering that any protection

granted means that superiors endorse the associated crimes and violations as a means to extend authority and legitimate violence. This raises greater responsibility for the country, and its people are calling for an effort to purify the texts contributing to impunity. Furthermore, it is still urgent to repeal Article 6 of the military protection law, which prevents military agents

Sit-in of the families of the disappeared in Casablanca



tice. He diverged from the philosophical framework of the legislator, breaking with the dark past and the principles of generality and abstraction of inclusive law. If one can say that the state employee is merely an extension of state authority, only in what is legitimate and subject to the controls of the law, it makes sense that the law can only allow them to exercise part of their authority in order to control their relationship with citizens, namely to maintain order, ensure stability, and protect rights and freedoms, in exchange for respect for each person's authority and public rights.

Does criminal law guarantee this relationship? Who authorized the Defense Administration to replace the Ministry of Justice, which is constitutionally responsible for legislation on criminal policy? These questions arise despite the modification of Article 7 by the House of Representatives, following pressure from the Moroccan Forum for Truth and Equity and parliamentarians. These concerns highlight the vigilance needed regarding the legitimacy of the practices of

from providing testimony about violations they have witnessed. The legal requirements of the military protection law are actually aimed at evading sanctions, judicial control, and criminal responsibility.

The leadership of the Truth and Equity Forum has remained faithful to its position of postponing the discussion of individual responsibilities at the beginning of the launch of the comprehensive political process, which accompanied the new era, and whose main objective was to help security services cooperate and support the claim for national truth. But some of them preferred not to cooperate to the point that the compass of reconciliation was lost or even aborted. ■

Par: Maître Mustapha El Manouzi,
Président du Centre Marocain
pour la Démocratie et la Sécurité
Traduit par : Mme. Zakia Benchekroun

Picture's source : FEMED's Archive

Argentina Impunity, a historical journey

Since the 1976 coup d'état and for 49 years, Argentine human rights organizations have held a unanimous position: "Neither forget nor forgive," arguing that Memory, Truth, and Justice are inseparable. The fight against impunity and denialism resulted in a movement to create human rights organizations that address specific needs and issues. There was a deep political and ideological struggle, which remains relevant today.

On March 24, 1976, a military coup in Argentina established a plan to eliminate the opposition, resulting in the disappearance of over 30,000 people who passed through 800 detention centers. A plan to steal babies was also implemented, with at least 500 being assigned to military families.

More than 10 000 political prisoners and thousands of exiles

In December 1983, a new government annulled the amnesty law that the military had granted themselves in order to maintain their impunity. The National Commission on Forced Disappearance was established and received over 8,000 testimonies

from survivors of the Clandestine Centers and families of the disappeared. All this material was used during the Trial of the Juntas in 1985, which established the responsibility of the military hierarchy. The historical significance of this Trial lies in the fact that the military were not judged by their own courts or special laws, but by pre-existing courts and codes prior to the dictatorship, specifically criminal justice. It was thus demonstrated that there was a systematic extermination plan and that the crimes were not related to excesses typical of any military action.

Activist voices have spoken out against the impunity of this crime, initially with the Mothers of Plaza de Mayo, who demonstrated every Thursday starting on April 30, 1977, demanding "Where are they?", "What happened to them?", and demanding "their live appearance." To this day, they have carried out 2,431 uninterrupted marches, and their white scarf has become an international symbol.

Impunity

Yielding to military pressures, President Raul Alfonsín enacted two laws: in 1986, the 'Full Stop' Law, which set a maximum deadline after which it was no longer possible to file criminal charges for human rights violations.

And in 1987, the 'Obedience Due' Law, which stated that lower-ranking personnel who obeyed orders were not punishable. In practice, both laws initiated the closure of hundreds of ongoing investigations and eradicated any possibility of continuing to prosecute the perpetrators of genocide. The government of Carlos Menem, elected in July 1989, implemented several pardons and amnesties. In 1992, the Inter-American Commission on Human Rights (IACHR) reported that



Manifestation of the Mothers of Plaza de Mayo

the impunity laws and Argentine presidential pardons violated the American Convention on Human Rights. In 1996, the families of victims brought cases before Spanish courts and obtained arrest warrants and requests for the extradition of Argentine genocidaires.

Argentina had to reconcile its impunity laws with the principles of justice by relying on international law. The fight against impunity was supported by a broad movement of exiles, families of the disappeared, and sympathizers. In 1996, federal courts established the Trials for Truth, allowing the establishment of facts and responsibilities without criminal sanctions. In this new political scenario, deputies and senators declared the impunity laws null and void, marking the beginning of a phase of reopening the trials that had been suspended. Since then, nearly 350 trials have been conducted, resulting in 1,173 convictions of genocidaires, with 316 sentences for kidnappings, forced disappearances, executions, tortures, and even the appropriation of babies.

The education programs today include a section on



FEMED's visit to a Memory Center in Argentina

human rights. The Commissions for Memory organize debates, meetings, and educational initiatives to pass on this memory and train promoters of human rights. Many books, plays, poems, songs, and murals have been created, as well as over 30 films and documentaries. In 2022, despite the pandemic, 30,000 trees were planted in tribute to the disappeared, under the slogan: "Let's continue to sow memory."

Memory is an ongoing process; it must be maintained to preserve Truth and demand Justice. For the crimes of the past and for the crimes of the present. ■

Par : Professeur Ana Maria Arregui
Traduit par : Mme. Lise Bouzidi



Mothers of Plaza de Mayo

Picture's source : FEMED's Archive

Syria Dabbagh trial, a hope for justice

My journey is, above all, that of a relentless fight against oblivion, impunity, and the terror orchestrated by the Syrian regime, in order to bring the truth to light and ensure justice is served in the case of my brother Mazen and my nephew Patrick Dabbagh. It also reflects an unwavering determination to use French and international legal tools to confront crimes against humanity.

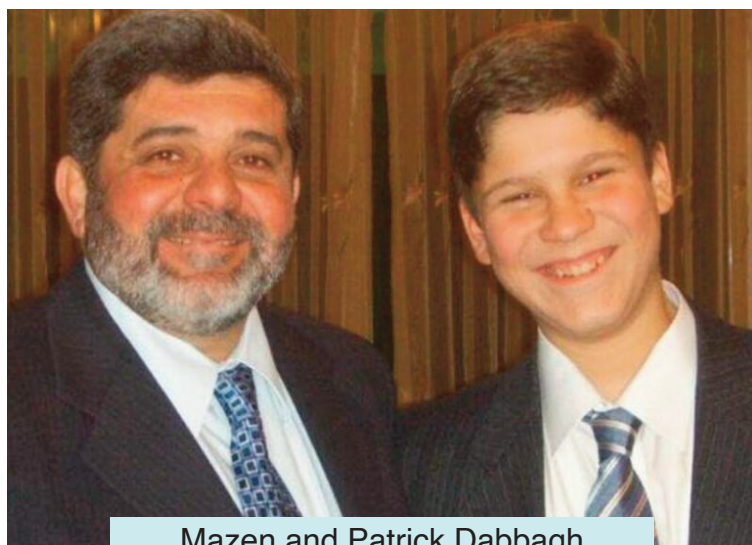
The facts: a family tragedy

My brother Mazen Dabbagh, educational advisor at the French Lycée Charles de Gaulle in Damascus, and his son Patrick, a psychology student at the University of Damascus, were arrested in November 2013 by the Syrian Air Force Intelligence. Their ar-

rest, initially arbitrary, turned into enforced disappearance, followed by a nightmare marked by horrific torture, as revealed by testimonies and legal documents. In 2018, the Syrian regime declared them dead, years after their disappearance, citing false causes of death. These arrests were not based on any legitimate accusations. Neither Mazen nor Patrick were involved in any opposition movements.



Demonstration in Berlin to demand the release of detainees from Syrian regime prisons



Mazen and Patrick Dabbagh

rest, initially arbitrary, turned into enforced disappearance, followed by a nightmare marked by horrific torture, as revealed by testimonies and legal documents. In 2018, the Syrian regime declared them dead, years after their disappearance, citing false causes of death. These arrests were not based on any legitimate accusations. Neither Mazen nor Patrick were involved in any opposition movements.

Steps taken

Starting in November 2013, our family took steps with Syrian, French, and international authorities. Letters were sent to the President of the French Republic, the Minister of Foreign Affairs, as well as several parliamentarians and human rights organizations. We also alerted the Red Cross, the European Union, and organizations such as the International Federation for Human Rights (FIDH) and the League of Human Rights (LDH).

In 2016, in collaboration with the FIDH, we filed a complaint with the Paris public prosecutor's office for crimes against humanity. This marked a turning point in our fight, enabling the French justice system to open an investigation and gather crucial testimonies, particularly from Syrian deserters. This investigation led to an indictment in March 2023, referring three senior officials from the Syrian regime to trial for complicity in crimes against humanity and war crimes.

Challenges and hope

The obstacles were numerous. In Syria, asking about the whereabouts of Mazen and Patrick exposed our loved ones to severe retaliation. Internationally, diplomacy sometimes seemed powerless in the face of the situation's complexity. The Syrian regime, in addition to torture and executions, extorted money from our family, promising information or release in exchange for exorbitant sums, before expelling Mazen's wife and daughter from our family home in Damascus. But despite these trials, my commitment remained unwavering. I refused to give in to fear and pressure. This fight goes beyond my family: it is part of a universal quest for justice and against the impunity of war crimes. Through this legal action, I aim not only to achieve justice for Mazen and Patrick but also to contribute to the global fight against the atrocities committed by the Syrian regime.

The trial : a sign of hope

The trial held in France from May 21 to 24, 2024, against Syrian officials is a historic breakthrough. Although they were judged in absentia, this trial sends a strong message: the impunity for crimes against humanity will not last forever.

The French judiciary has classified these crimes and established the responsibility of the three high-ranking officials of the regime by sentencing them to life imprisonment for crimes against humanity and war crimes. My hope is that this trial will encourage other Syrian victims' families to continue their pursuit of justice, despite the obstacles. This fight is difficult, but in the 21st century, truth and justice must prevail. I will continue to carry the memory of Mazen and Patrick, for them, for their dignity, and for the thousands of the disappeared in Syria. ■



1st picture's source : John Macdougali, Amnesty International, 01.12.2022 2nd picture's source : Mazen and Patrick's portrait, published by the FIDH 3rd picture's source: Michel Euler - AP; "Portraits of Patrick and Mazen Dabbagh, during a demonstration in front of the Paris Assize Court, May 25, 2021."

Morocco : Setting up an independent national truth mechanism

The Moroccan Forum for Truth and Justice (FMVJ) is a key player in the fight for human rights in Morocco, particularly on the issue of serious human rights violations.

The Coordination Committee of Families of the Disappeared and Victims of Enforced Disappearance is a functional committee within FMVJ. It mobilizes actively through various initiatives: meetings, media events, advocacy activities and interventions, and organizes a sit-in every 2 months at the square known as “Square of the truth” in Casablanca.



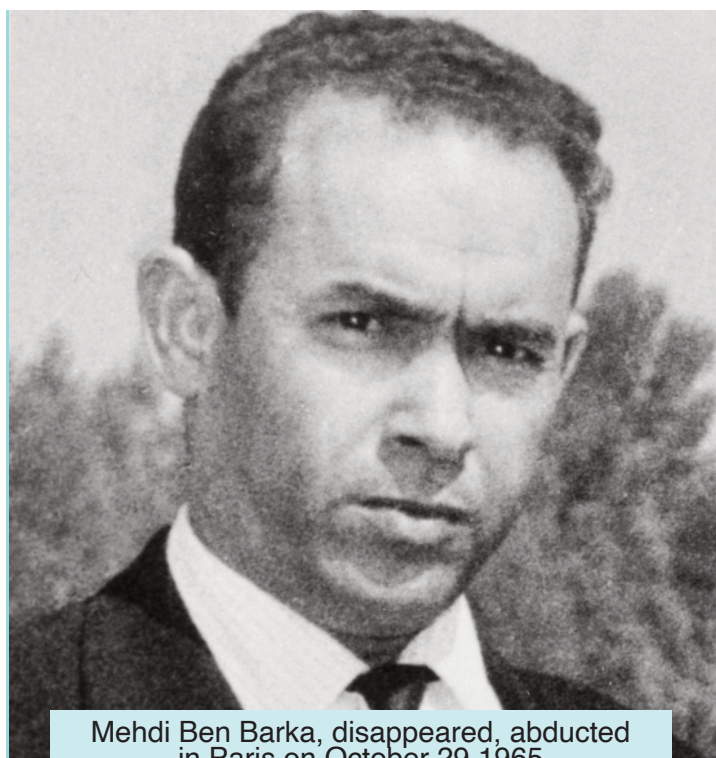
Key meetings

The FMVJ organizes and participates in numerous meetings to discuss human rights violations and advocate for the establishment of a national truth mechanism. Among these events, the FMVJ Congress took place from February 16 to 18, 2024, in Marrakech, bringing together the families of the disappeared and forum members. Five members of the Coordination Committee of the Families of the Disappeared were elected to the national council, including one to the executive committee. Key recommendations included the creation of an independent truth commission and the redress of serious violations. On June 29, 2024, the International Day Against Torture was also held in Casablanca, as part of a seminar organized at the Palace Anfa Hotel with the presence of numerous NGOs. In collaboration with the AMRVT, around twenty victims and relatives of the disappeared participated in a session on the psychological effects of the violence endured, through a therapeutic session held on July 12, 2024, in Casablanca. From November 15 to 18, 2024, a caravan of activists, including families of the disappeared, traveled from various cities in Morocco to support the Hirak of Figuig in their

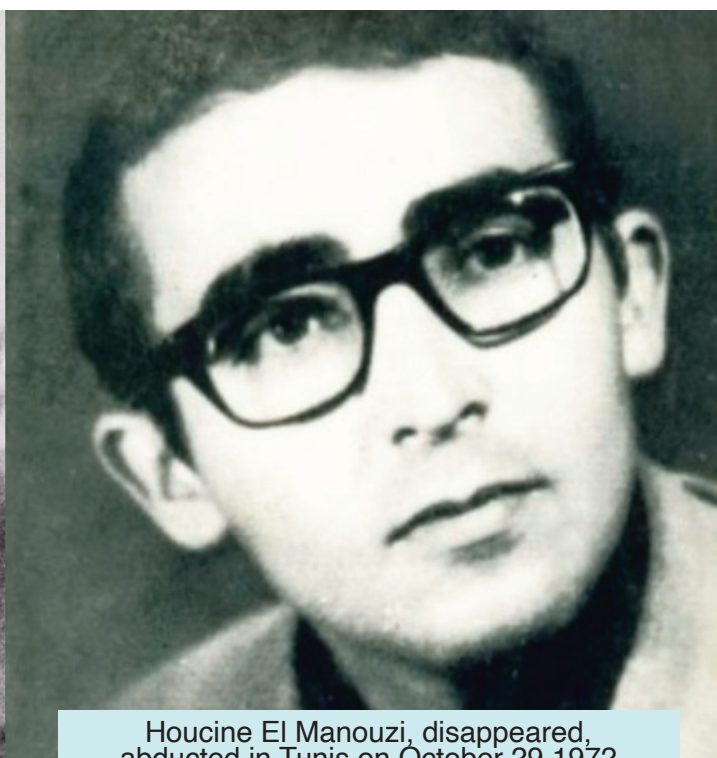
fight against the privatization of water and for the conservation of the Oasis. This region had been one of the most affected during the "Years of Lead." Finally, the Conference on the El Manouzi case was held on October 29, 2024, in Rabat, to raise awareness about the disappearance of Houcine El Manouzi, who was abducted on October 29, 1972. The conference brought together several renowned lawyers.

Sit-ins and demonstrations

As part of the sit-ins organized by the Committee, we held a sit-in at Place de la Vérité in Casablanca on April 21, 2024. Additionally, as every year, the Coordination Committee of Families of the Disappeared participated in the Labor Day parade with the working class and the CDT, carrying banners and photos of the disappeared. On October 29, 2024, in Rabat, an event was organized with other Moroccan human rights organizations in front of the Rabat train station to commemorate the Moroccan Disappeared Persons Day, which coincides with the day of the disappearance of Mehdi Ben Barka in Paris and Houcine El Manouzi in Tunis. Many members of the families of the disappeared were present.



Mehdi Ben Barka, disappeared, abducted in Paris on October 29, 1965



Houcine El Manouzi, disappeared, abducted in Tunis on October 29, 1972

Advocacy activities

The FMVJ advocates at both the national and international levels for the rights of families of the disappeared.

On September 20, 2024, the Coordination Committee participated, along with other Moroccan human rights organizations, in meetings organized by the UN committee responsible for implementing the international convention for the protection of disappearances, to discuss the Moroccan government's report. This was an opportunity to express the views of Moroccan families. Thanks to FEMED,

we were able to meet with numerous UN rapporteurs and diplomatic representatives in Geneva. Through these multiple activities, the FMVJ, together with the Coordination Committee of the Families of the Disappeared and Victims of Forced Disappearance in Morocco and the Association of Parents and Friends of the Disappeared in Morocco, continues its tireless fight for truth, justice, and the dignity of the families of the disappeared, advocating for full recognition of past violations and the establishment of an independent truth mechanism. ■

Pictures' source: FMVJ's Archive, FEMED's Archive



Sit-in of of the disappeared in Casablanca

Iraq : Al Ata'a for Human Rights: a year of advocacy and action

Throughout 2024, Al Ata'a for Human Rights has been at the forefront of efforts to address the crisis of enforced disappearances in Iraq. Collaborating with local NGOs and international partners, the organization has undertaken a series of initiatives aimed at supporting affected families, raising awareness, and advocating for legal reforms.

One of the key efforts focused on the psychological well-being of families in Ninawa Province, where Al Ata'a partnered with five local NGOs representing Yazidi, Shabak, and Turkmen communities. Together, they assessed the urgent needs of these families, provided awareness sessions on the relevant legal frameworks, and identified necessary changes to Iraq's national laws. This collaboration culminated in a formal agreement to exchange information and establish a coalition for future joint actions.



Expanding Partnerships and Advocacy Efforts

On February 27, Al Ata'a participated in a conference in Baghdad alongside other associations and political actors, where discussions centered on the role of civic education in strengthening democracy. The organization also formalized a partnership with Al Raja Foundation

to raise awareness among families in Kirkuk, following a series of meetings to assess the needs of families of the missing. Throughout the year, Al Ata'a actively engaged in a wide range of capacity-building initiatives. On August 15th, Al Ata'a for Human Rights participated in a workshop organised by the International Commission on Missing Persons (ICMP) on managing small-budget projects. In September, a strategic meeting with Dr. Saad Saloom,



Training on law no. 2 of 2020 on compensation for victims of war operations, military errors and terrorist attacks.

Head of Al Masarat, and Judge Wisam was held to discuss the situation of the missing persons and the possibility of publishing a book on minorities and missing persons in Iraq (planned for 2025–2026).

In collaboration with Tuly NGO (organisation for Turkmen affairs), Al Ata'a took part in a proposal-writing workshop for minority-focused NGOs, organized by the International Organisation for Migration.

Empowering Families Through Training and Support

On November 6, Al Ata'a secured funding from ICMP to conduct two training sessions for 40 families in Kirkuk and Erbil, in partnership with Al Raja Foundation. These sessions focused on legal mechanisms for registering cases of enforced disappearances.

At the end of November, a 2-day training was held for 20 women — mothers and sisters of missing persons in Kirkuk — on the legal framework, specifically Law No. 2 of 2020, which addresses compensation for

Commemorating International Human Rights Day

To mark International Human Rights Day, Al Ata'a for Human Rights organized a conference on December 16 in Erbil, bringing together 85 family



Meeting of families of the disappeared on the occasion of International Human Rights Day

members of missing persons from Kirkuk, Mosul, Baghdad, and Erbil. The event provided a space for families to share testimonies, honor the memory of their loved ones through musical perfor-

mances, and engage with legal experts on the urgent need for comprehensive legislation on enforced disappearances in Iraq.

In recognition of their contributions to the organization's work, honorary certificates were awarded to individuals who played a key role in Al Ata'a's achievements throughout 2024.

As Al Ata'a for Human Rights looks ahead, the organization remains committed to advocating for justice, providing vital support to affected families, and pushing for meaningful legal

reforms to address Iraq's legacy of enforced disappearances. ■



victims of war operations, military mistakes, and terrorist attacks. A similar training was organised in Erbil, supporting 20 additional families affected by enforced disappearances.

Pictures' source: Al Ata'a's archive

Lybia: HRS, Statement on the visit of the Prosecutor of the International Criminal Court

Human Rights Solidarity, a Libyan human rights organization, is actively committed to justice and accountability in Libya, particularly in relation to crimes committed by both state and non-state actors. The organization has urged Libyan authorities to uphold their legal commitments by prosecuting individuals responsible for war crimes and crimes against humanity, denouncing the impunity that has allowed the release of numerous accused individuals despite serious charges against them. Human Rights Solidarity has also praised the efforts of the International Criminal Court (ICC) to investigate violations of international humanitarian law in Libya, emphasizing the importance of cooperation between the ICC and Libyan judicial authorities.

In light of the recent ICC arrest warrants targeting members of the "Kaniyat" militia, the organization stressed the need for effective measures to apprehend the suspects, rather than merely issuing warrants. Additionally, Human Rights Solidarity highlighted the crimes committed by the Internal Security Agency, both under the former regime and in recent years, documenting numerous human rights violations, including arbitrary detentions, acts of torture, and enforced disappearances. The organization criticized the lack of prosecution of high-ranking officials involved in

past atrocities, such as the 1996 Abu Salim prison massacre, and called for renewed investigations into mass graves and other evidence of systematic crimes. Through consistent monitoring, documentation, and advocacy efforts, Human Rights Solidarity remains determined to ensure that the perpetrators of these crimes are held accountable before Libyan courts and the ICC, while advocating for justice for the victims and an end to impunity in Libya. ■

Source de la photo :
Les médias de la commission Amnesty International



Algeria : The fight of the CFDA and SOS Disparus



Since its creation in 1998, the Collective of Families of the Disappeared in Algeria (CFDA) has continuously fought tirelessly for truth and justice. Although its initial mission was to uncover the truth about the forced disappearances of the 1990s and to support the victims and their families, the CFDA has gradually expanded its actions to a broader defense of human rights. Committed to the protection of these rights, the collective has also engaged in many other causes. This wide range of commitments is reflected in the numerous initiatives undertaken over the years.

Thus, in November 2024, in partnership with the Riposte Internationale association, the CFDA organized a two-day training on international humanitarian law. Led by three experienced lawyers –

Maître Badi Abdelghani, Maître Bouchachi Mostafa, and Maître Ahmine Nourreddine – this training allowed young Algerian lawyers to acquire the fundamentals of international humanitarian law (IHL), which governs armed conflicts and aims to limit violence while ensuring humanitarian aid to affected populations.

Forced disappearances not only leave physical scars but also deeply affect the psychological health of the families. Aware of this emotional suffering, the CFDA organized a training in September 2024 focused on emotional management in the face of violence. Led by mental health specialists and association members, this training enabled participants to acquire tools to strengthen their personal resilience and support other victims.

Forced disappearances not only leave physical scars, but they also profoundly affect the psychological health of the families. Aware of this emotional suffering, the CFDA organized a training session in September 2024 dedicated to emotional management in the face of violence. Led by mental health specialists and association actors, this training enabled participants to acquire tools to strengthen their personal resilience and support other victims.



Psychological support for the families of the disappeared is a priority for the CFDA. Drawing on their years of experience in defending human rights and against forced disappearances, the collective members, especially the president, Mrs. Nassera Dutour, have realized the importance of providing specific psychological support. To help these families overcome their trauma and prevent these pains from being passed down from generation to generation, the CFDA regularly organizes support groups. On December 5, 2024, for example, a support group allowed families of the disappeared to share their experiences in an atmosphere of kindness and support, under the guidance of a specialized psychologist.

The CFDA, whose commitment is largely carried out by women, including mothers, wives, and daughters of the disappeared, is also involved in

the fight for gender equality. Having been sensitized by the social violence they experience at various stages of their lives, these activists pay special attention to the defense of women's rights and the fight against the violence they suffer. On November 23, 2024, on the occasion of the Inter-



Training on international humanitarian law for young lawyers

national Day for the Elimination of Violence against Women, the CFDA and Riposte Internationale organized a day of reflection on this theme. This event, focused on listening and empathy, allowed participants to engage in dialogue with renowned speakers, such as Mrs. Nassera

Dutour, president of FEMED and CFDA, as well as prominent figures in the defense of women's rights like Mrs. Bochra Bel Haj Hmida, a lawyer at the Court of Cassation, and Mrs. Souad Frikech-Chaoui, general delegate of the Association of Moroccans in France.

The morning session was dedicated to presentations on violence against women, with a particular focus on the Maghreb. The discussions highlighted the different forms of



Day of reflection on the occasion of International Day for the Elimination of Violence against Women



gender-based violence, whether economic, familial, or social. The afternoon was devoted to concrete proposals to improve support for victims and combat discrimination. Far from presenting women as passive victims, this day helped give women a voice and strength in the face of an

Sayings." Led by Professor Djamilia Hamitou, this conference aimed to dismantle gender stereotypes encountered from an early age.

Through these numerous initiatives, the CFDA works to change mindsets and eradicate rape



overly present patriarchal society. Finally, the CFDA continues its actions beyond borders, particularly in the Mediterranean. On November 16, 2024, a conference took place in Oran, at the Center for the Preservation of Memory and Study of Human Rights (CPMDH), on "The Expression of Inequality Between Men and Women Through Everyday Gestures, Tales, and

culture, so that in the future, discrimination and patriarchal views are no longer the norm. More than just a fight for the disappeared from the Algerian civil war, the CFDA is committed to all victims and all just causes. ■

Pictures' source : CFDA's archive

Turkey : Human Rights Week and IHD Conferences Conference in support of the release of Isa Özğan and the victims of the October 10, 2015 attack.

A conference was organized by the October 10th Peace Association to demand the release of Isa Özğan, the brother of Vahdettin Özğan, who was murdered in the October 10th bombing. Isa Özğan was arrested on November 26, 2021, and ar-

bitrarily incarcerated. During his detention and interrogation, the only question he was asked was about his nephew, who passed away in Ro-

java. The IHD, which participated in organizing the conference, demands the immediate release of Isa Özğan, as the survivors and relatives of the victims of the October 10, 2015,

Ankara train station bombing continue to fight for justice, truth, and the guarantee that such a massacre will never happen again. However, the Turkish central government continues its repression as if the massacres have no end.

The association also condemns this two-tier judicial system, where notorious criminals, mafias, femicide perpetrators, and Islamist terrorists remain free, while the victims of their attacks are criminalized.

Human Rights Week from December 10 to 17, 2024.

As part of Human Rights Week, which took place from December 10 to 17, 2024, various panels were organized, each focusing on a different

issue and problematic subject every day.

The Prison Commission of the Ankara branch of the IHD organized a panel with the participation of Ömer Faruk Gergerlioğlu, a member of the Democratic Party (Dem Parti), Me Gülizar Tuncer, Dr. Rojda Welat Kaya, and Associate Professor Dr. Nevin Yıldızı. The discussions during this panel focused on violations of the right to health in prisons, issues faced by prisoners suffering from illnesses, and more effective strategies in the political, health, legal, and communication fields.

Another panel, titled "The Isolation of LGBTI+ People in the Struggles for Rights," was also held and organized by the LGBTI+ Commission of the Ankara branch of the IHD. The speakers were İrfan Değirmenci, Hakan Ataman, and Remzi Altunpolat. This discussion addressed the systematic isolation of LGBTI+ people in rights struggles and its social impacts. Solutions and practices for inclusive solidarity were also explored.

The Commission on Disasters and Ecology also held a panel titled "Slum Policy, Urban Transformation, and Ecological Rights," to examine the impact of urban transformation processes on ecological and social rights, with contributions from Yavuz İşçen, Sevil Sevilir, and Me Hülya Yıldırım of the Ecology Commission of the ÖHD.

Finally, a panel titled "The Regime of Administra-





Demonstration by families of the disappeared in Istanbul, Galatasaray.

tors" was organized. During this event, Democratic Party MP Mehmet Rüştü Tiryaki, DEM Party Council member and member of the Ankara branch of the Lawyers for Freedom Association (ÖHD) Me Nuray Özdoğan, and the elected co-mayor of Halfeti Municipality, Mehmet Karayılan,

discussed the political, social, economic, and legal dimensions of the administrators' regime. The panel provided a platform to discuss the denial of people's right to participate in local governance and their right to vote and be elected, as well as the confiscation of their free will. ■



FEMED's participation in the demonstration

Pictures' source: FEMED's Archive

FEMED's activities

August 30, 2024. A look back at the International Day of the Victims of Forced Disappearances.

On August 30, 2024, FEMED (Euro-Mediterranean Federation Against Enforced Disappearances) organized a series of events in Paris to mark the International Day of Victims of Enforced Disappearances. This day, commemorated worldwide, serves as a reminder of the urgent need to combat this crime, which is still too often unpunished.

timonies. Collectives of families of the disappeared from Paris set up stands to raise awareness about enforced disappearances in Egypt, Syria, Turkey, and Morocco. The discussions helped to better understand the impact of these human rights violations, particularly on women, who are often left alone to manage family responsibilities and search

for the truth. The day ended with concerts and DJ sets by Mediterranean artists, reinforcing solidarity and collective memory.

On Sunday, September 1, a conference titled "Enforced Disappearances: From the Failure of the Rule of Law to Crimes Against Humanity" brought together human rights experts, lawyers, and representatives of international organizations. They discussed enforced disappearances as a serious human rights violation and the need to strengthen international justice mechanisms, including

the International Convention for the Protection Against Enforced Disappearances. The event was accompanied by a photographic exhibition on the struggle of the families and roundtables on future challenges in the fight against this phenomenon.

This series of events paid tribute to the victims of enforced disappearances and emphasized the importance of combating impunity. FEMED remains committed to supporting the families of the disappeared and amplifying their voices on the international stage. We thank the participants and partners for their contributions to the success of these commemoration days and will continue to demand Truth and Justice ■

Gathering on the occasion of International Day against Enforced Disappearances, August 30, 2024



shed, and the necessity of bringing truth and justice to the families of the disappeared.

On Friday, August 30, a gathering took place at Place de la République, bringing together human rights organizations, families of victims, activists, and officials. After a minute of silence in honor of the disappeared, moving speeches were delivered, notably by Nassera Dutour, president of FEMED. Families shared their testimonies, denouncing the repressive actions of the responsible governments and calling for justice.

On Saturday, August 31, a day was dedicated to screenings of short documentary films on enforced disappearances, accompanied by debates and tes-

September 2024

Advocacy mission to United Nations in Geneva

From September 23 to 25, FEMED led a pivotal advocacy mission in Geneva dedicated to address enforced disappearances and promote justice and accountability in the Euro-Mediterranean region. Over the course of three days, FEMED representatives, member associations, and human rights experts engaged directly with key UN mechanisms, state missions, and specialized rapporteurs to bring visibility to ongoing human rights violations.

A crucial part of the mission involved discussions with UN Special Rapporteurs on Freedom of Expression, Peaceful Assembly, and Human Rights Defenders. FEMED highlighted urgent cases, such as the detention of Egyptian human rights defenders, urging the international community to take a firmer stance against these systemic abuses. Additionally, the organization actively participated in dialogues with the Committee on Enforced Disappearances (CED), presenting concrete evidence on Morocco and underscoring critical concerns such as impunity, insufficient reparations, and the neglect of memorial sites honoring victims.

Beyond UN engagements, FEMED also met with state representatives from Switzerland and Germany, advocating for enhanced support for victims' families and pushing for more accessible visa processes to facilitate future advocacy efforts. FEMED also worked on refining its advocacy strategies, proposing targeted campaigns around significant dates such as the International Day of the Victims of Enforced Disappearances. These initiatives aimed to amplify awareness and strengthen collaborations with NGOs and inter-

national actors.

Throughout the mission, FEMED acted as a vital bridge between grassroots organizations and global institutions, ensuring that the voices of victims and their families were heard at the highest levels. By addressing key issues such as impunity and systemic violations, FEMED reaffirmed its unwavering commitment to the fight for justice and accountability.

This advocacy mission not only brought increased visibility to cases of enforced disappearances but also reinforced FEMED's growing influence within UN mechanisms and among state actors. By bridging the gap between local struggles and international advocacy, FEMED continues to play a role in the global fight for human rights ■

FEMED delegation at the United Nations headquarters in Geneva



December 2024. The mission in Istanbul

From December 20 to 22, 2024, FEMED carried out a mission in Istanbul to strengthen support for its member organizations engaged against enforced disappearances. This mission also laid the foundations for a network of associations in preparation for the Assembly of Women Human Rights Defenders.

During this mission, several crucial meetings took place, including a meeting with the Hakikat Adalet Hafıza Merkezi (Truth, Justice, and Memory Center), which highlighted the rigorous documentation work carried out by this organization despite

The exchanges with the Saturday Mothers confirmed the importance of solidarity among the families of the disappeared. FEMED committed to including their cases in international reports and collaborating with IHD Istanbul to amplify their voices.

Discussions with organizations like TJA (Free Women's Movement) and Kadın Zamanı (Time of Women) also highlighted the specific challenges faced by women, especially in Kurdish communities, and the urgent need for international solidarity to counter state repression. FEMED proposed to



FEMED participation in the Saturday Mothers' rally in Istanbul

state pressures. Through this collaboration, FEMED committed to revisiting certain cases in order to bring them before international bodies, while supporting their awareness-raising initiatives.

The meeting with the Anka-Der association was another key moment, addressing the urgent needs of the families of the disappeared, particularly legal needs. The dialogue emphasized the importance of international support, as well as strengthening Anka-Der's participation in international actions such as the Universal Periodic Review (UPR).

work with them on advocacy initiatives, training, and participation in the upcoming Assembly of Women.

Finally, the mission helped establish connections with the Families for Freedom Movement, where the poignant testimonies of Syrian women reminded everyone of the enduring pain caused by enforced disappearances. The discussions underscored concrete needs, such as forensic documentation and support for the administrative processes of families, for which FEMED committed to mobilizing its international network.

This mission in Turkey strengthened FEMED's central role in the fight against enforced disappearances by establishing strategic partner-

ships, strengthening ties with our member organizations, and expanding our network of organizations. ■

Police barriers restricting access to Galatasaray square



FEMED visit to the office of the member association Mothers for Peace

January 2025 : FEMED's participation at the First World Congress on Enforced Disappearances

The first World Congress on Enforced Disappearances was held in Geneva, bringing together key players in the fight against this serious and persistent crime. This unprecedented event brought together associations, experts and human rights defenders from all over the world to discuss the challenges and advances in this crucial field. FEMED was honored to participate fully in this congress with an active and committed delegation. Present at the panels, it contributed to discussions on advocacy strategies, justice for victims and international mechanisms to combat enforced disappearances. FEMED President Nassera Dutour held a powerful and inspiring

speech at the opening ceremony, reminding everyone of the importance of unity and solidarity in this struggle. For his part, FEMED's General Secretary Rachid El Manouzi led an interactive workshop, offering participants a space to share experiences and deepen their knowledge of practical approaches to documentation and advocacy.

Beyond the panels and speeches, the congress was a great opportunity for FEMED to exchange ideas and best practices with newly-discovered associations, but also to strengthen ties with existing members. These meetings enabled us to broaden our network of partners and consolidate

Different delegations at the World Congress on Enforced Disappearances



collaborations, with the goal of joint action for our common cause.

This moment of global gathering highlighted the need to maintain a collective and constant mobilization in the

fight against enforced disappearances. FEMED's participation once again demonstrated its unwavering commitment to the families of victims and its determination to advance the cause of truth and justice. ■

FEMED President, Nassera Dutour, speaks at the Opening Ceremony of the First World Congress on Enforced Disappearances in Geneva



Pictures' sources : FEMED's archive





Fédération Euro-Méditerranéenne contre les Disparitions Forcées - FEMED

Euro-Mediterranean Federation Against Enforced Disappearances - FEMED

الـفـدـرـاـئـة الأورو متوسطية ضد الاختفاء القسري

